

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mercredi 16 janvier 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Marie Barbey*, *MM. Thomas Bläsi*, *Claude Jeanneret*, *Vincent Schaller*, *Pascal Spuhler* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que M^{me} Sandrine Salerno est retenue par un autre impératif et qu'elle nous prie de bien vouloir excuser son absence ce soir.

3. Questions orales.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je réponds à la question de M. Genecand, qui concernait l'association Tako. Sachez que celle-ci a présenté à notre département un projet qui vise à mettre à la disposition du public une dizaine de boîtes d'échange, décorées par des artistes. Le subventionnement s'élève à 5000 francs. En l'occurrence, c'est un projet associatif qui n'est pas soumis à l'accord sur les marchés publics.

M. Rémy Pagani, maire. M^{me} Burger m'a interpellé hier à propos du petit pont en encorbellement juste derrière la gare. Elle demandait si nous en étions propriétaires et si nous entendions remplacer l'éclairage, qui est défectueux, et faire en sorte qu'il n'y ait plus de flaques d'eau. En ce qui concerne le défaut d'éclairage, il est prévu d'intervenir dans le cadre de notre campagne sur les 4500 points lumineux à remplacer, campagne qui est sur le point d'aboutir et qui s'inscrit dans le plan lumière «éclairer mieux, consommer moins». Le remplacement de ces luminaires est prévu pour le premier trimestre 2013.

Je reviens sur une question de M. Tauxe concernant l'installation d'un passage piéton au chemin des Crêts-de-Champel. Nous avons recontacté la Direction générale de la mobilité, mais, malheureusement, nous ne pourrions pas mettre de passage clouté à cet endroit, parce que celui-ci se trouverait à moins de 50 mètres d'un autre passage piéton. Nous ne pourrions donc pas l'installer. Quant à l'éclairage, nous l'avons modifié depuis quelques mois. Toutefois, les parcelles

qui longent la rue sont des propriétés privées sur lesquelles nous ne pouvons évidemment pas intervenir.

Le président. Nous passons à la motion M-1060, dont vous avez accepté l'urgence hier.

4. Motion du 15 janvier 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Olivier Baud, M^{mes} Alexandra Rys et Florence Kraft-Babel: «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues!» (M-1060)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le 8^e plan financier d'investissement de la Ville de Genève pour les années 2013-2024;
- le crédit d'investissement de 2 millions de francs relatif à l'étude complémentaire «nécessaire à la rénovation partielle du bâtiment du Grand Théâtre» voté par le Conseil municipal en date du 12 octobre 2011 (PR-849 A);
- la proposition PR-1007 inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal des 15 et 16 janvier 2013 (Proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940 000 francs au crédit d'étude de 2 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.);
- la rénovation partielle du Grand Théâtre, estimée à 30 450 000 francs, figurant au nombre des projets actifs du 8^e PFI qui doivent être déposés au Conseil municipal en 2014;
- la demande du Conseil municipal priant le Conseil administratif de maintenir le niveau des investissements de la Ville à 110 millions par an pendant les dix prochaines années;
- la décision du Conseil administratif, dans le cadre de ses arbitrages, de reporter de deux ans les travaux initialement prévus en 2015 au Grand Théâtre;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3954.

- les engagements pris par la direction du Grand Théâtre pour reloger le personnel et adapter la programmation à la scène du Bâtiment des Forces-Motrices durant les travaux de rénovation du bâtiment;
- les graves conséquences d'un tel report sur la santé, la sécurité des collaborateurs et du public ainsi que sur les finances du Grand Théâtre évaluées à 4 millions de francs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovations prévus au Grand Théâtre en 2015 (respecter le calendrier initial).

Préconsultation

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'un amendement à cette motion a d'ores et déjà été déposé par M. Pascal Holenweg, visant à remplacer l'invite initiale par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à rétablir un niveau financier d'investissements permettant d'assurer l'ensemble des travaux d'entretien, de rénovation, d'aménagement et de construction d'institutions et de lieux culturels et sportifs, notamment le Grand Théâtre.»

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons donc aujourd'hui le plaisir d'intervenir sur le fond de cette motion, en répétant qu'effectivement il y a urgence. Il y a urgence d'abord au niveau technique. Comme vous le savez, le Grand Théâtre souffre d'une grande vétusté. Le matériel, l'ameublement, la structure même du Grand Théâtre sont vétustes, la machinerie est obsolète. Cela pose notamment des problèmes au niveau de la sécurité du personnel, qui prend des risques tous les jours pour essayer de faire tourner cette vieille dame. C'est un aspect auquel nous devons être sensibles.

Quant à la sécurité du public, on connaît l'histoire de cette dame qui est tombée d'un balcon. C'était un accident regrettable et j'espère que cela ne se reproduira plus jamais. Mais surtout je tiens à relever un problème dont on a parlé en commission des travaux et des constructions et qui m'a fait très peur. Cela concerne la salle d'honneur où, chers conseillers municipaux, vous avez l'habitude de vous réunir parfois, pour prendre une petite collation, avec d'autres spectateurs de la ville de Genève, du canton et au-delà. Cette salle d'honneur a

une jauge de 200 personnes et risque de céder sous le poids de ces personnes! Nous, conseillers municipaux de la Ville, pouvons-nous prendre la responsabilité d'un accident majeur au Grand Théâtre? Bien sûr que non! C'est pourquoi nous demandons que la rénovation du Grand Théâtre soit remise à l'ordre du jour et non pas reportée de deux ans, voire plus, sachant que, selon ses priorités, le Conseil administratif peut très bien repousser le projet ad aeternam.

J'en viens à l'aspect financier. Comme cela a été relevé par la presse, si nous reportons les travaux, cela va engendrer des coûts: location d'une autre salle, ameublement, mise à niveau selon les standards d'un théâtre d'importance internationale comme l'est le Grand Théâtre. Au niveau culturel – mon collègue Lionel Ricou en parlera – un report entraînera aussi des coûts considérables. Ici, je tiens à rappeler qu'hier soir un conseiller municipal du Mouvement citoyens genevois a dit qu'il était important que le Conseil municipal se concentre sur la rénovation du bâti. C'est l'occasion de le faire et j'espère que le Mouvement citoyens genevois ne se dédiera pas et mettra toute l'énergie nécessaire à éviter les surcoûts qu'engendrerait un report. Vous le savez, chaque fois qu'on reporte un chantier le coût augmente.

Puis, au niveau politique, et c'est là-dessus que j'aimerais insister, le Conseil administratif fait ses choix. Nous lui avons demandé de faire des choix en matière d'investissements, il les a faits, selon ses priorités politiques. Mais, en définitive, qui est le souverain? Qui donne la permission de dépenser? Cela reste le Conseil municipal. Le Conseil municipal, à travers ses commissions et le plénum, est le seul habilité à dire oui ou non. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, en votant cette motion, je vous enjoins de donner une impulsion à la rénovation, de faire ce geste d'amour pour le Grand Théâtre, en sachant que, par la suite, l'arbitrage final nous appartiendra. Seul le Conseil municipal donne l'autorisation de dépenser au Conseil administratif. Que ce soit sur cet objet ou sur d'autres, nous sommes souverains. Alors, n'ayez pas peur, donnez une chance au Grand Théâtre! Ensuite, nous verrons, en commission des travaux et des constructions, s'il est possible d'engager les sommes nécessaires.

Enfin, je rappelle, en guise de clin d'œil à notre collègue Carasso, que le Grand Théâtre est un lieu intergénérationnel, ouvert à des personnes plus âgées et à des jeunes. Il serait dommage que nous ne préservions pas cet outil formidable, au service de la culture éternelle du monde occidental, qu'est le Grand Théâtre. Je vous demande donc de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, pour qu'il puisse travailler le plus rapidement possible sur la proposition de réalisation.

M. Olivier Baud (EàG). Effectivement, le Grand Théâtre a un besoin urgent de travaux de rénovation. L'état de vétusté dénoncé par mon préopinant a pu être

vérifié par les membres de la commission des arts et de la culture. Nous avons fait une visite approfondie du bâtiment l'an passé et, au-delà du décor de façade qui peut paraître encore en état, même une personne peu experte peut constater que tout ce qui est derrière la scène souffre de vétusté, voire de délabrement. Or cela met en péril non seulement la création et la production des œuvres artistiques, mais surtout la santé du personnel. Les questions de sécurité sont vraiment importantes et il faut faire en sorte que les travaux se déroulent selon le planning prévu, c'est-à-dire entre 2015 et 2017.

Je rappelle ici que le groupe Ensemble à gauche est le seul à avoir défendu un budget d'investissements 2013 cohérent, le 8 décembre dernier. Malheureusement, le plénum a pris une autre décision et on voit qu'à peine un mois plus tard la réalité nous rattrape! C'est dire que ce budget d'investissement revu à la baisse n'était pas cohérent. Ce soir, nous devons traiter sans délai du Grand Théâtre, parce que le vote du 8 décembre a déjà eu des effets. Le dossier a déjà pris plus d'un mois de retard, ce qui n'est pas négligeable. J'ai pris contact avec la présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M^{me} Lorella Bertani, et on m'a confirmé que si nous ne votons pas la proposition PR-1007 ce soir, en urgence, si nous la reportons encore une fois, ou si certains avaient des velléités de manœuvres dilatoires, ce serait inutile. Le retard pris entre le 8 décembre et le 15 janvier peut être rattrapable, c'est encore jouable, mais c'est très serré.

Ce soir, le Conseil municipal doit donner un signal: il s'agit de voter cette proposition sur le siège et c'est la demande que j'adresse à la présidence du Conseil municipal. Encore une fois, il faut la voter non seulement pour la création, pour l'offre culturelle et artistique à Genève, mais aussi pour des questions financières, puisque le report des travaux coûterait assez cher, c'est-à-dire dans les 4 millions, selon ce qu'on a pu lire dans les médias et selon ce qu'a annoncé la présidente de la fondation dans un courrier adressé au magistrat. Le Service des bâtiments a vérifié l'avis des mandataires par rapport aux délais: il n'est pas trop tard, mais ne différons pas notre décision. Prenons-la ce soir et votons sur le siège!

M. Olivier Fiumelli (LR). A l'appui de ce qui vient d'être dit par mes deux préopinants, je citerai juste une anecdote: à titre personnel, j'ai été particulièrement concerné par l'état de vétusté du Grand Théâtre, puisque la personne qui est tombée du balcon il y a deux ans est tombée en fait juste devant moi, à 20 centimètres, et j'ai aussi reçu quelques débris...

Cela dit, je crois qu'en matière d'investissement il faut voir leur rentabilité et faire un calcul économique dans le temps. En analysant chacun des investissements avec des critères économiques, on peut déterminer l'ordre des priorités. Ainsi, quand on décide de faire des travaux pour 92 millions aux Minoteries, par exemple, on peut se poser la question suivante: quelles seraient les consé-

quences économiques si ces travaux avaient lieu l'année prochaine, dans cinq ans, dans dix ans? On s'apercevrait que les conséquences d'un report seraient bien moindres que pour d'autres investissements.

Au Grand Théâtre, si on décale les travaux prévus, cela va-t-il nous coûter quelque chose? Oui, très clairement, cela va nous coûter 4 millions. Nous n'énonçons pas ce montant de 4 millions au hasard: il figure dans une note que le Conseil administratif a reçue lorsqu'il a auditionné ses représentants au Grand Théâtre, notamment deux anciens magistrats. Pour nous, groupe libéral-radical et Entente, il faut analyser ainsi ces travaux au Grand Théâtre. Les décaler aurait un impact extrêmement important sur les coûts de fonctionnement du Grand Théâtre et donc, probablement, sur les coûts de fonctionnement de la Ville.

Ces 4 millions représentent notamment les débits pour les contrats qui ont été négociés avec les artistes, en vue des saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. L'opéra à la place de Neuve et le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), comme vous le savez, n'ont pas du tout la même configuration et on ne peut pas monter les mêmes opéras dans ces deux lieux. Un certain nombre d'engagements ont donc été pris par la Fondation du Grand Théâtre et ces coûts de débits, ces 4 millions démontrent la nécessité de prendre une décision extrêmement rapide sur la reprise des projets d'investissements pour le Grand Théâtre.

Mesdames et Messieurs, nous vous engageons à accepter cette motion et à la renvoyer immédiatement au Conseil administratif. Enfin, nous nous réjouissons que le Conseil administratif puisse, tout à l'heure, nous relater les discussions qu'il a eues avec le conseil de fondation récemment.

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs, j'ai signé ce texte non sans y avoir réfléchi à deux fois. En effet, il nous a été proposé juste avant la longue discussion que nous avons eue, hier, au sujet du rapport PR-1002 A et des onze crédits d'études, dont on se rendait compte qu'ils posaient problème, suite à notre décision de réduire le niveau des investissements de la Ville.

En l'occurrence, je peux comprendre que, une fois notre décision prise, M. Pagani se devait de revoir les dépenses à venir, de les lister, afin que des décisions puissent être prises. Il a visiblement commencé par un certain nombre d'entre elles, dont la rénovation du Grand Théâtre, et l'on peut évidemment discuter de la pertinence de cette décision. M. Fiumelli vient d'en citer quelques conséquences coûteuses et il a parfaitement raison.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le Conseil municipal est amené à décider sur des dépenses qu'il a de la peine à maîtriser. A cet égard, ce qui m'a surtout plu dans le texte qui vous est soumis ici, c'est qu'on y invite le Conseil

administratif à revoir ses priorités en matière d'investissements, dans un premier temps, puis, dans un deuxième, à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovation prévus au Grand Théâtre. Pour ma part, je serais plutôt d'avis d'envoyer cette motion à la commission des travaux et des constructions, afin qu'elle puisse s'inscrire dans d'autres décisions à prendre, pour voir quelle somme on peut accorder à la rénovation du Grand Théâtre et dans quel délai. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, le Grand Théâtre revêt une importance évidente, mais nous voulons privilégier une certaine cohérence dans nos travaux. Avant de revenir en arrière et d'accorder au Grand Théâtre tout ce qui avait été prévu, il convient de tenir compte de l'enveloppe globale des investissements et d'y inscrire ce projet, comme d'autres, avant de décider. C'est pourquoi, Monsieur le président, je propose de renvoyer cette motion à la commission des travaux et des constructions.

Le président. La parole est à M. Sormanni, qui interviendra à la place de M. Spuhler, auteur de la motion qui est absent ce soir...

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai bien entendu les arguments développés par les préopinants et j'aimerais rappeler deux choses. D'abord, s'agissant de la rénovation du Grand Théâtre, on n'en est pas au stade d'entamer les travaux, puisqu'on n'a pas voté de crédit de construction. On n'est d'ailleurs même pas à la veille de voter un crédit de construction. On en est juste au stade de l'étude et on va d'ailleurs traiter tout à l'heure la proposition PR-1007, qui demande un crédit d'étude complémentaire pour la rénovation du Grand Théâtre. Finalement, c'est cette proposition qu'on doit traiter. Alors, oui ou non, est-on d'accord de la traiter au point idoine de l'ordre du jour, au lieu de réagir en urgence, parce qu'on a lu dans la presse que le Conseil administratif était éventuellement prêt à reporter de deux ans les travaux du Grand Théâtre?

Pour l'instant, on n'en est qu'aux études, et encore: le crédit d'étude complémentaire n'a même pas été voté. Pour ma part, j'ai donc un peu de peine à suivre les auteurs de cette motion, compte tenu aussi de ce qui a été décidé hier soir par le Conseil municipal, par vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque notre groupe a été désavoué, s'agissant de la proposition PR-1002. En décembre, on a voté une enveloppe d'investissements réduite, à une très large majorité, et je constate que, depuis, on n'en assume pas les conséquences. On continue – on l'a vu hier – à voter des crédits d'étude au même rythme, études qui vont déboucher sur des investissements.

A mon sens, cela n'a ni queue ni tête de vouloir voter en urgence, vite, vite, pour que le Conseil administratif renonce à retarder les travaux du Grand Théâtre.

Tout à l'heure, on abordera le crédit d'étude complémentaire pour la rénovation du Grand Théâtre. Malgré nos réticences, nous le voterons, parce qu'il convient de faire cette étude complémentaire pour voir où cela va nous mener. Mais, en ce qui concerne la motion M-1060, nous n'en voyons pas l'intérêt et, compte tenu du vote qui a eu lieu hier soir, nous ne la soutiendrons pas.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 56 oui contre 7 non (1 abstention).

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je me réjouis évidemment de l'intérêt que porte le Conseil municipal – je le dis sans aucune ironie – à la situation du Grand Théâtre. Je considère que le vote d'entrée en matière sur ce texte, à une très large majorité, peut vraiment être interprété comme une preuve d'attachement du Conseil municipal à cette institution phare qu'est le Grand Théâtre. Au passage, puisque M. Fiumelli a évoqué l'accident qui a eu lieu il y a quelque temps, je relève que la dame qui en a été victime s'est très bien remise et que le Grand Théâtre s'en est spécialement préoccupé. Cette dame est une ressortissante d'un pays européen et elle était en visite à Genève. Le Grand Théâtre l'a donc réinvitée, le séjour lui a été offert, pour qu'elle se réconcilie en quelque sorte avec le Grand Théâtre, et elle a beaucoup apprécié la démarche.

J'en viens à cette motion M-1060, qui soulève deux débats: le débat général sur les investissements, que vous avez déjà largement eu hier soir, et le débat spécifique sur le Grand Théâtre... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Monsieur le conseiller administratif, que le silence revienne!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. S'agissant du débat sur les investissements en général, après mon intervention d'hier soir, je rappellerai juste que vous avez voté, en décembre, une diminution assez importante de l'enveloppe annuelle disponible, en la portant à 110 millions de francs, alors qu'en 2012 on aura dépensé 138 millions et qu'en 2013, a priori, on sera dans le même ordre de grandeur. Nous attendons les chiffres détaillés des engagements effectifs – je ne parle pas des crédits que vous voterez cette année, mais des dépenses issues de votes déjà effectués. Dans le domaine culturel, puisque M. Menoud, hier, voulait des exemples, les chantiers culturels majeurs liés à mon département sont le Musée d'ethnographie, la salle de l'Alhambra, le Conservatoire et Jardin botaniques où les travaux se font en plusieurs phases, dont certaines sont déjà entamées et d'autres vont débiter. Ce sont là trois exemples de chantiers en cours qui ressortissent à mon département, et ce ne sont pas les seuls.

S'agissant des arbitrages à faire, ils ont été très difficiles, Mesdames et Messieurs, vous vous en doutez, car il n'y a rien de gratuit ou d'indolore. Nous avons examiné, pour chaque objet, la situation présumée, les calendriers, les chiffrages, les demandes. A cet égard, je me réjouis que le Conseil municipal prenne conscience que les arbitrages ne sont jamais indolores, parce que, dans notre plan d'investissement, il n'y a objectivement rien de superflu. Le gros des investissements annoncés concerne des besoins avérés, des rattrapages d'entretien, des prestations nouvelles. Certes, nous faisons aussi des choix politiques, mais nous n'inventons pas des besoins juste pour le plaisir d'investir.

Nous avons donc dû faire des choix difficiles. Aujourd'hui, vous vous préoccupez du Grand Théâtre, mais vous pouvez vous attendre à être sollicités bientôt par le Mamco. En effet, nous avons aussi reporté l'assainissement et la dépollution du Bâtiment d'art contemporain (BAC), qui risque de coûter cher, et les réaménagements, qui sont indispensables en soi, des accès, du rez-de-chaussée et des espaces dévolus au Mamco et aux autres occupants du BAC.

J'en arrive au Grand Théâtre. J'ai quelques informations à vous donner et c'est pourquoi je prends la parole au début du débat. Si nous avons envisagé un report des travaux – je reviendrai sur ses conséquences – nous ne l'avons pas fait au hasard. Il se trouve qu'en décembre j'avais eu des informations selon lesquelles le périmètre et le chiffrage de ces travaux étaient encore loin d'être finalisés. Pour le moment, la rénovation est évaluée, de manière très provisoire, à environ 30 millions. L'étude est en cours, grâce à un crédit qui est en force, et elle se poursuivra grâce au complément qui vous est demandé dans la proposition PR-1007. Comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, le Grand Théâtre est un bâtiment complexe, tant en raison de sa fonction que de sa dimension patrimoniale. Aujourd'hui, plusieurs problèmes majeurs se posent. Il y a un problème de sécurité lié à des installations vieillissantes et on a d'ailleurs connu des incidents. Cela dit, je vous rassure: à court terme, la situation est sous contrôle, car les installations sont inspectées en permanence et réparées, ce qui entraîne d'ailleurs des coûts. Il n'en demeure pas moins que cela ne peut pas continuer éternellement.

Il y a aussi des enjeux de sécurité et de santé au travail pour le personnel, qui travaille actuellement dans des conditions indignes. Il y a des enjeux liés à la réfection de l'enveloppe du bâtiment, ainsi que des enjeux énergétiques. Il y a des enjeux liés au confort du public; une pétition pour le rafraîchissement de la salle en été a d'ailleurs été déposée. Puis, il y a des enjeux liés aux conditions de travail des musiciens, et ainsi de suite. Le Grand Théâtre a rappelé tous ces enjeux dans le courrier qu'il a adressé à la commission des finances et qui a largement circulé.

Le problème, c'est que, dès qu'on ouvre la boîte de Pandore des besoins, la liste s'allonge. Pour ma part, je ne conteste aucun des points soulevés par le Grand Théâtre – ce sont tous des points avérés – mais je relève que, sur les huit points énumérés par le conseil de fondation, soit les huit sujets qui nécessitent

des travaux, seuls les points 1 à 5 faisaient effectivement partie du périmètre de l'étude initiale. S'agissant des points 6, 7 et 8, je ne dis pas qu'ils ne sont pas légitimes, mais ce sont des demandes qui s'ajoutent.

On doit donc chiffrer et évaluer les travaux, et c'est là typiquement le travail des services de M. Pagani et des mandataires. Nous, département de la culture, nous sommes en quelque sorte des facilitateurs, des coordinateurs de contacts, mais concrètement nous dépendons du travail des mandataires. Or, ceux-ci nous disent que c'est une opération complexe, dont le coût global pourrait très largement dépasser 30 millions. Je le regrette, mais c'est la réalité. J'aimerais bien avoir la solution miracle pour éviter que, lorsqu'on commence à travailler concrètement sur une rénovation ou sur un nouvel équipement, les coûts soient presque toujours supérieurs aux prévisions.

Concernant le report des travaux, au mois de décembre j'ai informé le conseil de fondation du Grand Théâtre qu'un report était possible, envisageable – et non pas souhaitable, j'insiste là-dessus, car je serais le premier à être heureux de pouvoir respecter le calendrier prévu. Il est évident que, dans le cadre du Grand Théâtre, les délais sont très longs. Une programmation se construit des années à l'avance, c'est un fait. Pour l'instant, le BFM est réservé comme lieu de remplacement en 2015, mais il établit aussi sa programmation sur plusieurs années. Il est vrai qu'un report entraînerait des problèmes ou en tout cas des complications sérieuses pour le Grand Théâtre, mais aussi pour le BFM. Le directeur général du Grand Théâtre a dit qu'un report était encore possible, mais qu'il ne serait pas forcément gratuit, compte tenu des contrats déjà signés avec les artistes. Vous savez que les artistes les plus réputés se réservent des années à l'avance. Cela dit, le montant de 4 millions me paraît excessif et, après vérification, les coûts ne seraient pas aussi élevés.

La semaine passée, le Conseil administratif a reçu le conseil de fondation du Grand Théâtre pour faire le point. Je comprends tout à fait que ledit conseil joue son rôle et veuille tenir les délais. Toutefois, nous avons attiré son attention sur le fait qu'un report ne serait pas vraiment dû à un choix politique, mais plutôt au fait que je me vois mal arriver devant vous avec un crédit de rénovation de 50 ou 60 millions. Nous avons besoin d'arbitrer, de soupeser les variantes, avec eux, bien sûr, de faire des choix, et cela prend un peu de temps.

En résumé, si vous votez ce texte aujourd'hui, j'en serai très heureux, parce que cela prouvera l'attachement du Conseil municipal au Grand Théâtre, et nous ferons tout pour aller dans ce sens. Mais j'attire votre attention sur deux éléments qui se complètent. Le premier concerne la politique globale des investissements: avancer les travaux de deux ans, en admettant qu'on y arrive, aura des conséquences sur la fameuse bosse de chameau du plan d'investissement. Concernant le Conseil municipal et sa capacité à fixer des priorités en matière d'investissements, je relève que le plan financier d'investissement (PFI) en tant que tel ne se

vote pas. La loi dit que le PFI est soumis à votre Conseil pour information. Mais je comprends que vous ayez besoin d'une image générale et, comme je l'annonçais hier, le Conseil administratif a validé ce matin un certain nombre d'éléments et les courriers y relatifs partiront aujourd'hui ou demain à l'intention de la commission des travaux et des constructions et de la commission des finances. Dans la fameuse liste A, B, C, D et parmi les autres mesures que nous avons décidées, je vous le dis tout de suite, il n'y a pas de mesure miracle. Il n'y a pas de baguette magique qui permette d'arriver à 110 millions d'investissements sans aucun sacrifice.

Une deuxième série de décisions seront prises d'ici deux semaines, lorsque nous aurons enfin les chiffres détaillés des investissements aux comptes 2012 et les prévisions 2013. Cela nous permettra de nous rendre compte à quel point nous sommes loin de cette barre des 110 millions que vous souhaitez. Cela vous permettra ensuite, car nous vous transmettrons ces informations, de vous rendre compte, très concrètement, de la réalité des investissements. Il y aura alors un débat politique à avoir sur leur financement. Je comprends que, pour certains, l'endettement soit un enjeu majeur, mais si vous décidez d'autofinancer entièrement les investissements, Mesdames et Messieurs, vous aurez beaucoup moins de séances ces prochaines années. En effet, vous ne pourrez plus rien voter de nouveau. Entre le Grand Théâtre, le Bâtiment d'art contemporain, les logements, les routes, c'est simple, les prévisions fiscales font que, ces prochaines années, sauf miracle, il n'y aura pas d'autofinancement intégral des investissements. Mais c'est là un débat politique légitime qui aura lieu ces prochaines semaines, voire ces prochains mois. Voilà pour l'élément politique cadre.

S'agissant de la rénovation du Grand Théâtre, nous ferons tout pour avancer, c'est le but, mais aujourd'hui il n'est pas certain qu'on puisse être prêts pour 2015, même avec la meilleure volonté du monde, cela à cause des chiffrages et des arbitrages que nous devons faire, car c'est notre responsabilité. C'est là un travail que nous faisons en concertation étroite avec le Grand Théâtre. D'ailleurs, preuve de la priorité que le Conseil administratif lui accorde, le Grand Théâtre est la seule institution où siègent deux magistrats. C'est vraiment une institution à laquelle M. Pagani et moi consacrons beaucoup de temps, avec nos services respectifs.

Mesdames et Messieurs, voilà l'état de la situation. Je tenais à vous faire part de ces considérations, de ces éléments d'information, utiles à votre appréciation du sujet.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre du groupe des Verts, qui demande le débat accéléré sur cette motion...

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 38 non contre 20 oui (1 abstention).

M. Pascal Holenweg (S). Je n'interviens pas au nom de mon groupe, c'est mon chef de groupe qui le fera... Il y a dans cette motion un constat explicite et un constat implicite, je les partage tous deux. Mon groupe en partage au moins un – le constat explicite – et il sera défendu tout l'heure. Ce constat explicite, c'est celui de l'urgence des travaux à effectuer au Grand Théâtre. Nous entrons dans l'année Wagner et il n'est pas indispensable d'y entrer sur un vaisseau fantôme...

Le constat implicite, c'est celui de l'absurdité de poser aux investissements autorisés annuellement des limites qui, de fait, obligent à jouer les projets les uns contre les autres, à repousser les uns pour pouvoir réaliser les autres, à en privilégier certains et à en abandonner d'autres, alors que tous les projets prévus au départ étaient importants ou, pour certains, à la fois urgents et indispensables. Ce constat-là est implicite, c'est-à-dire que les auteurs de la motion ne le posent pas clairement, franchement, soit parce qu'ils ne le partagent pas réellement, soit parce qu'ils n'ont pas conscience de ce qu'ils défendent.

A vrai dire, peu importe, puisque nous mesurons, avec leur proposition, les conséquences directes, concrètes, d'un vote qui a eu lieu il y a un mois et auquel, d'ailleurs, la motion fait référence dans ses considérants. Le mois dernier, le Conseil municipal a soutenu le plan d'investissement de la Ville, en demandant de le réduire de 40 millions par rapport à la proposition initiale du Conseil administratif. Or on propose aujourd'hui – et nous soutenons cette proposition – de garantir les investissements en faveur du Grand Théâtre. Mais si le volume global des investissements autorisés n'est pas rétabli au moins partiellement, ceux pour le Grand Théâtre devront être payés d'un renoncement à d'autres investissements.

Il aurait donc fallu, pour être clair, que les signataires de la motion nous disent à quels investissements ils entendent renoncer pour assurer celui qu'ils privilégient. Ou qu'ils nous proposent – ce qu'ils ne pouvaient évidemment pas faire, puisqu'ils avaient soutenu la réduction des investissements – de revenir au moins partiellement sur l'élagage opéré en décembre dernier. Il est vrai qu'étant de celles et de ceux qui avaient proposé ou soutenu, il y a un mois, la réduction des investissements autorisés annuellement, il était difficile aux auteurs de la motion d'admettre que cette réduction des investissements était dangereuse, et que confondre la comptabilité et la politique est un exercice absurde.

Les travaux à effectuer au Grand Théâtre sont urgents pour permettre à l'opéra de fonctionner correctement et pour assurer à celles et ceux qui y travaillent des conditions de travail et de sécurité dignes du statut de leur employeur, la Ville et la fondation. Mais nous refusons, je refuse de jouer les urgences les unes contre les autres. Si j'utilise le nous dans mon intervention, considérez que c'est un pluriel de majesté et que je ne parle pas au nom de mon groupe...

Nous refusons de jouer les urgences les unes contre les autres, le Grand Théâtre contre le Pavillon de la danse, le Pavillon de la danse contre le BAC, le

BAC contre le Théâtre Saint-Gervais et, demain, le Théâtre Saint-Gervais contre la Nouvelle Comédie. Tant qu'on n'a pas proposé de revenir, au moins en partie, à l'enveloppe que le Conseil administratif avait, dans un premier temps, prévu pour les investissements annuels, on ne fera que confirmer l'erreur commise en décembre. On se condamnera, séance après séance, urgence après urgence, motion après motion, projet après projet, à revenir sur chaque dossier avec, comme aujourd'hui, l'objectif de réintégrer des investissements abandonnés ou repoussés. C'est ce que craignait hier un intervenant de l'Union démocratique du centre ou du Mouvement citoyens genevois – je ne me souviens plus si c'était M. Bertinat ou M. Sormanni – et c'est précisément ce qui est en train de se passer. Personnellement, cela ne me navre pas, puisque cela confirme qu'on a fait une erreur en décembre. Reste que cela promet, pendant l'année à venir, un certain nombre de travaux intéressants consistant à réparer, mois après mois, l'erreur commise en décembre. Il est vrai qu'on était, il y a un mois, dans le calendrier Maya et qu'il faut maintenant rétablir ce que la fin du monde a démolì...

Pour l'instant, Mesdames et Messieurs, ce que vous nous demandez de faire, sans oser nous le dire clairement, c'est de déshabiller les uns pour habiller les autres. Mais, si vous nous dites qu'il faut habiller le Grand Théâtre, parce qu'effectivement il est déshabillé et qu'il a besoin d'être rhabillé, vous ne nous dites pas qui déshabiller pour le faire. Va-t-on déshabiller le Pavillon de la danse? La Nouvelle Comédie? Le Musée d'art et d'histoire ou peut-être le Musée d'ethnographie? Saint-Gervais? Eventuellement la Maison Tavel? Le Bâtiment d'art contemporain? Les installations sportives – ce qui ne me navrerait pas non plus – ou le dépôt patrimonial? Dans la liste des investissements à effectuer, vous faites votre marché. Nous, je, voulons faire une politique culturelle digne de ce nom.

Le Conseil municipal savait, puisqu'il avait en main les chiffres, les listes, les projets et les évaluations, que la politique culturelle nécessitait des investissements annuels de 150 millions et qu'il n'est pas possible de faire tenir 150 millions dans 110 millions. On ne peut pas faire semblant aujourd'hui de croire que ce qui était évalué à 150 millions n'en coûtera que 110. On ne peut pas ignorer que reporter certains investissements nécessaires est soit impossible, soit dangereux, soit coûteux, soit dangereux et coûteux à la fois. L'exemple du Grand Théâtre, de ce point de vue là, est éclairant. L'exemple des travaux proposés à la Bibliothèque de Genève aurait déjà dû nous faire comprendre que, dans ce domaine, dire non aujourd'hui revient le plus souvent à dire oui, mais plus cher et plus tard, voire trop tard!

Ou bien nous avons le courage et la cohérence élémentaire d'admettre que nous nous sommes trompés il y a un mois, et nous rétablissons les autorisations d'investissements pour les projets que la limite des 110 millions rend impossibles. Ou bien nous nous lançons dans un marchandage de souk. C'est appa-

remment la solution que vous privilégiez – là, je m'adresse aux signataires de la motion – celle qui consiste à dresser les projets les uns contre les autres et à faire payer aux uns l'urgence accordée aux autres. J'en prends acte, mais de votre côté vous devez aussi prendre acte qu'il y a, dans ce Conseil, des élues et des élus qui n'entendent pas renoncer à ce que la Ville se donne les moyens de ses responsabilités et de ses ambitions culturelles.

Sachez que le débat que nous avons aujourd'hui sur le Grand Théâtre, nous l'aurons en février, en mars, en avril, en mai, en juin – je vous laisse deux mois de vacances! – puis en septembre, en octobre, en novembre et en décembre, sur d'autres institutions à soutenir, sur d'autres projets à concrétiser, sur d'autres lieux à créer, sur d'autres investissements à rétablir. Le débat que nous avons aujourd'hui, nous l'aurons pendant toute l'année à venir, parce que, si le Grand Théâtre est effectivement la principale institution culturelle de la région – le navire amiral de la flotte culturelle genevoise, pour reprendre une image qui a déjà beaucoup servi – il n'est pas tout le tissu culturel genevois. Les investissements que l'on doit y consentir, et auxquels nous voulons consentir de manière urgente, ne sont pas les seuls à être urgents, ni les seuls à être indispensables, ni les seuls à être légitimes, et donc ni les seuls à devoir être rétablis.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne année de réparation de l'erreur commise en décembre dernier, une bonne année Wagner avec autre chose qu'un vaisseau fantôme comme opéra, et une bonne année Verdi, avec autre chose qu'un requiem pour les investissements culturels!

M. Alberto Velasco (S). Pour ma part, je parlerai au nom du groupe socialiste... Hier, nous avons eu un débat sur les études à mener pour les objets inscrits au PFI et M. Bertinat a exposé ses doutes quant au niveau des investissements votés. Effectivement, il faut toujours y revenir. En commission des finances, nous avons eu un débat nourri et intéressant sur les investissements et nous les avons effectivement bloqués à 110 millions de francs annuels. Mais nous savions tous que les bloquer à 110 millions était un vœu pieux, comme l'est la présente motion sur la suite des événements au Grand Théâtre.

En l'occurrence, chers collègues, notre Conseil municipal a des attributions, dont celle de décider sur les projets que nous présente le Conseil administratif. Le Conseil administratif, lui, a une obligation, c'est de planifier les investissements en fonction des besoins et de nous convaincre que ces investissements sont importants. Or ce qui se passe ici, c'est que parfois on ne comprend pas que les besoins sont avérés.

Pour nous, socialistes, le Grand Théâtre est important. C'est un outil culturel, mais pas seulement: il intervient fondamentalement dans la vie économique

du canton. En effet, on ne peut pas être une cité internationale sans mettre des outils culturels à la disposition de la Genève internationale. Le Grand Théâtre a une importance majeure à cet égard, comme tout le réseau culturel, et on ne peut évidemment pas le laisser aller à vau-l'eau. Je tiens à ajouter que, dans cette République – l'Etat de Genève comme la Ville – on a longtemps laissé «pourrir» les bâtiments et que cela a eu comme conséquence de diminuer la valeur de notre patrimoine et donc d'appauvrir la République. Il est donc important d'entretenir nos bâtiments, de faire continuellement les travaux adéquats.

Maintenant, nous allons évidemment voter cette motion, mais ce qui est important, chers collègues, c'est le crédit d'étude complémentaire PR-1007 inscrit à notre ordre du jour. Je pense que ce crédit permettra au Conseil administratif, à M. Paganì ou à M. Kanaan de venir avec un projet clair sur les réelles nécessités, sur les réelles problématiques, sur ce qu'on peut faire et sur ce qu'on ne peut pas faire au Grand Théâtre. Nous les socialistes, nous accepterons cette motion, à la condition qu'on étudie le problème. Pour nous, il est important de voir clairement quelle est l'envergure des travaux qui doivent être faits au Grand Théâtre et quelle est leur priorité.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Dans mon intervention au sujet de cette motion déposée en urgence, j'évoquerai deux aspects. Le premier concerne la pertinence du projet de rénovation du Grand Théâtre par rapport à la politique culturelle dans le canton de Genève. Le deuxième concerne son financement, puisque c'est quand même là qu'est la pierre d'achoppement. Bien évidemment, comme notre groupe Ensemble à gauche l'a toujours relevé, le Grand Théâtre est une institution d'importance non seulement régionale mais internationale. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que les députés du Grand Conseil sont arrivés au bout de leurs travaux sur le projet de loi sur la culture et que le rapport est prêt. Dans ce projet de loi, il est dit spécifiquement que le Canton doit travailler en concertation avec les communes et la Ville de Genève en ce qui concerne les institutions d'importance régionale, voire internationale.

Alors, Mesdames et Messieurs de la droite principalement – mais il est vrai que les socialistes et les Verts, au mois de décembre, lors du vote du budget municipal, ont pris les mêmes décisions que les élus des bancs d'en face! – je vous interpelle. Vos collègues du Grand Conseil sont arrivés au bout de cette loi sur la culture et ils vont probablement l'accepter. Ils sont d'accord que l'Etat travaille en concertation avec les communes sur la politique culturelle, mais, en revanche, le financement ne semble pas vraiment les concerner. Aujourd'hui, l'Etat met 50 000 francs dans l'institution du Grand Théâtre, alors que la contribution de la Ville de Genève – vous pouvez la découper comme vous voulez, séparer les investissements du fonctionnement – dépasse largement les 50 millions. Alors, je

vous pose la question: en matière de politique culturelle, estimez-vous qu'il faut consulter les milieux culturels, les utilisatrices et les utilisateurs et leurs relais – Ensemble à gauche notamment – uniquement en ce qui concerne les projets, uniquement pour leur imposer une politique culturelle? Et estimez-vous que, pour ce qui est du financement et de la hauteur des investissements, la Ville peut tout payer, tranquillement, sans que l'Etat ne mette un sou?

C'est là un problème qui se pose de façon récurrente pour le Grand Théâtre et qui, étant donné la politique générale que la droite mène au Grand Conseil et qu'elle entend mener aussi en Ville de Genève, risque de se poser pour d'autres institutions dépendant de fondations, ou même pour des conseils d'administration dans lesquels nous sommes représentés. Nous avons vu ces derniers temps avec quel sens de la démocratie tout cela est géré...

Dans ce débat, Mesdames et Messieurs, nous, Ensemble à gauche, sommes tout à fait libres de voter cette augmentation de crédit, puisque nous étions d'avis, au mois de décembre, qu'il fallait au moins conserver 150 millions d'investissements annuels, et pour cause! D'ores et déjà, nous vous remercions d'avoir accepté d'entrer en matière sur une augmentation des investissements à travers cette motion. Vous êtes visiblement d'accord d'étudier une augmentation des investissements, alors qu'il y a un mois vous disiez que c'était totalement impossible. Ce soir, nous vous remercions de reconnaître que vous vous êtes trompés.

Pour notre part, nous continuerons à vous proposer un certain nombre de textes pour rétablir une situation acceptable, parce que, comme l'ont rappelé M. Holenweg et d'autres collègues, ainsi que le magistrat en charge de la culture, beaucoup de projets sont en cours: le MEG, l'Alhambra, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Mamco... Mais les investissements ne concernent pas uniquement la politique culturelle: il y a également le domaine social, les sports, la mobilité... Il y a des projets qui nous semblent prioritaires en matière de crèches, notamment la crèche de l'ancien manège qui n'est toujours pas en route. Il y a des projets de logements, des zones 30 km/h qui ont été refusées...

Cela sans parler des amendements qu'Ensemble à gauche a proposés au mois de décembre en faveur des retraités de la Ville de Genève, des enfants, de la solidarité internationale, des maisons de quartier... Tous nos amendements ont été refusés, alors qu'ils représentaient 7 millions. Sur un budget de 1,2 milliard, vous conviendrez que ce n'était rien du tout. De plus, vous savez qu'aux comptes 2012 nous enregistrons, comme d'habitude, un boni. Je ne vais pas donner de chiffres, puisqu'ils doivent être confirmés, mais il semblerait que le boni devrait être aux alentours des 8 millions. C'est ce que nous avons entendu dire, mais cela sera confirmé incessamment sous peu.

Quoi qu'il en soit, ces 7 millions d'amendements que nous avons proposés au mois de décembre, ainsi que les 150 millions d'investissements annuels, Mes-

dames et Messieurs, vous n'en avez pas voulu. Vous avez décidé de raboter le budget d'investissements de 40 millions, ce qui est totalement irresponsable. En effet, cela ne touche pas seulement le personnel de la Ville de Genève, mais aussi les utilisateurs et utilisatrices, les travailleuses et travailleurs de notre commune. Des mandataires ont été choisis, des chantiers sont en cours ou devraient démarer, et les travaux, à cause de cette décision, sont censés s'arrêter. Vous mettez en péril l'économie genevoise et notamment les petites et moyennes entreprises. Donc, nous vous remercions d'être revenus sur votre décision. Vous vous êtes rendu compte qu'en effet ce que vous avez décidé au mois de décembre n'était pas viable.

Pour notre part, nous maintiendrons notre position, nous voulons certes qu'on fixe des priorités...

Le président. Il vous faut conclure, Madame Figurek...

M^{me} Vera Figurek. Oui, Monsieur le président. Nous ne voulons pas opposer les besoins en matière de culture, de social ou de logement. Nous pensons que tout cela n'est pas incompatible.

En guise de conclusion, je vous annonce d'ores et déjà que notre groupe Ensemble à gauche déposera une motion à la prochaine séance, dans laquelle nous reviendrons sur les priorités, sur des projets importants pour la Ville de Genève qui ne peuvent pas être abandonnés, comme vous l'avez décidé au mois de décembre, lors du vote du budget. Nous vous remercions d'être entrés en matière, nous comptons sur vous pour accepter notre future motion et nous nous réjouissons de revenir à un budget d'investissement décent.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je donnerai brièvement la position des Verts. Les Verts sont donc entrés en matière sur cette motion et, après tout ce qui a été dit et notamment après avoir entendu le magistrat, ils accepteront cette motion, mais après avoir fait un petit tour en commission, et non pas sur le siège.

M. Eric Bertinat (UDC). J'avoue que les propos de sa majesté Holenweg 1^{er}... (*Exclamations.*) Disons que ce que notre collègue Holenweg vient de dire, dans l'ensemble, est juste. Nous avons décidé d'une enveloppe, forçant en cela le Conseil administratif à faire des choix dans ses investissements. Or, pour que l'enveloppe soit conforme à la décision que nous avons prise, il est évident

qu'il faudra – pour reprendre les mots de M. Holenweg – déshabiller Pierre pour habiller Jean! Et, par conséquent, il y en aura toujours un qui se retrouvera moins chaudement vêtu que l'autre et qui se plaindra. En ce sens, la motion qui vous est présentée procède de la même méthode que celle utilisée par le Conseil administratif, à savoir qu'il nous propose, par tranches, des projets qu'on accepte ou non, et dont on devine, plus qu'on n'arrive à le calculer de manière rigoureuse, qu'ils s'inscrivent dans l'enveloppe des 110 millions.

Pour nous, Conseil municipal, il est donc difficile d'avoir une vision d'ensemble. Or sans cette vision d'ensemble, comme le faisait remarquer le conseiller municipal Holenweg, nous allons y passer l'année. Sans cette vision d'ensemble, nous n'arriverons jamais à piloter tous les projets qui vont nous être soumis par tranches, nous ne pourrions espérer faire une addition et retomber sur nos pattes. Un seul outil nous permettrait d'avoir cette vision d'ensemble, c'est le PFI. Mais il faudrait revoir la manière dont ce Conseil l'appréhende. Il ne faudrait plus seulement en prendre acte, mais qu'il soit véritablement un objet de référence pour les investissements votés par le Conseil municipal. Il faudrait que le PFI nous soit présenté avec le budget et qu'on ne vote plus en 2013 le PFI de l'année précédente, voire celui de l'année 2011! Actuellement, le PFI qui entre en vigueur en 2013 est toujours à l'étude en commission! Cela pour dire que nous n'avons pas les outils pour faire un vrai travail d'ensemble et que nous allons peiner durant toute l'année, au fur et à mesure des projets qui nous seront soumis.

S'agissant de la motion qui nous intéresse en ce moment, je rappelle que ce n'est pas un chèque en blanc pour une dépense. Cette motion demande simplement de remettre à l'ordre du jour la rénovation du Grand Théâtre, afin que nous puissions avoir une discussion, un crédit d'étude, avant de passer éventuellement à l'acte et de voter les travaux nécessaires. En ce sens, Monsieur le président, je vous prie de prendre note que je retire ma demande de renvoi à la commission des travaux et des constructions: l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de la motion directement au Conseil administratif.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Comme vient de le dire très justement M. Bertinat, cette motion n'est pas un chèque en blanc accordé à l'administration et au Conseil administratif pour faire la rénovation du Grand Théâtre immédiatement! Penser cela relève du fantasme. Tout ce que demande cette motion – permettez-moi de le répéter – et tout ce que nous voulons, c'est que le Conseil administratif respecte le calendrier initial des travaux au Grand Théâtre. Quand nous parlons de calendrier initial, certains pensent à un investissement qui aurait lieu immédiatement, tout de suite, en 2013. Mais, chers collègues, soyez réalistes deux minutes! Vous avez vu notre ordre du jour, vous avez vu la rapidité avec

laquelle nous avançons dans cet ordre du jour, vous avez vu le nombre de rapports qui sont en suspens en ce moment. Il y a notamment quelques rapports de la commission des travaux et des constructions qui sont prêts et qui permettraient à l'administration et aux entreprises de notre cité de travailler: je peux vous garantir que, dans trois mois, nous aurons à peine traité les rapports rendus il y a deux ou trois mois!

Par conséquent, si nous demandons au Conseil administratif d'étudier la possibilité de remettre les travaux du Grand Théâtre à son calendrier, de nous présenter une proposition en plénière, qui sera ensuite renvoyée en commission, je pense qu'il faut plutôt prévoir un investissement en 2014 ou 2015. Donc, on ne parle pas ici des investissements de cette année. De plus, le budget sera peut-être totalement différent l'année prochaine. Donc, restons réalistes et parlons de choses concrètes.

Ensuite, comme je l'ai dit en préambule, le Conseil administratif fait des choix politiques. S'il a jugé opportun de repousser de deux ans la rénovation du Grand Théâtre, c'est sa responsabilité. Mais, au final, qui accorde le financement, qui donne le chèque au Conseil administratif pour réaliser les projets? C'est bel et bien le Conseil municipal. Le choix final est donc fait uniquement par le Conseil municipal. Depuis toujours, nous avons, en commission et en plénière, refusé des propositions du Conseil administratif, car c'est notre liberté totale de les accepter ou de les refuser. Donc, pour le Grand Théâtre, nous allons faire exactement ce qui a été fait dans le passé. Nous ne sommes pas, comme disait M. Amaudruz, une chambre d'enregistrement: nous sommes souverains et nous décidons ce que nous voulons faire avec l'argent de la collectivité.

M. Rémy Burri (LR). Sans surprise, le Parti libéral-radical soutiendra cette motion, pour qu'on fasse une étude et qu'on entreprenne rapidement les travaux au Grand Théâtre. En revanche, nous refuserons évidemment la motion annoncée par Ensemble à gauche en vue d'augmenter les investissements. Je pense que la première séance de l'année n'est pas le moment pour discuter des investissements. Attendons d'avoir dépensé les 110 millions que nous avons alloués au Conseil administratif, avant d'examiner s'il y a vraiment des problèmes en la matière.

Cela dit, j'aimerais dénoncer les pseudo-arbitrages du Conseil administratif! Nous ne sommes pas dupes, nous Conseil municipal: ces arbitrages sont de la pure provocation. Mesdames et Messieurs les magistrats, vous saviez très bien qu'en reportant aux calendes grecques la rénovation du Grand Théâtre, vu la situation, vous alliez vous retrouver confrontés au Conseil municipal, qui allait montrer les dents et vous dire à quel point cette rénovation est importante et urgente. Je vous conseille de ne pas poursuivre ce petit jeu consistant à reporter des objets qui

tiennent à cœur au Conseil municipal. Vous éviterez ainsi que le Conseil municipal revienne systématiquement avec des motions et qu'il fasse votre travail!

A propos des soucis d'arbitrages entre Pierre, Paul ou Jacques que voit déjà arriver M. Holenweg, je dirai que cela dépend des situations. Dans des situations aussi catastrophiques que celle du Grand Théâtre, qui implique des risques pour le personnel, des risques pour les usagers, des coûts de fonctionnement supplémentaires exorbitants, le Conseil municipal n'aura aucune peine à arbitrer et à faire des choix. Mesdames et Messieurs les magistrats, si vous avez de la peine à faire ces arbitrages, si vous continuez à nous les proposer la tête dans le sac, le Conseil municipal, lui, fera son travail!

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai entendu avec intérêt les propos du magistrat, qui nous a finalement donné partiellement raison, en tout cas sur le timing, puisqu'il n'est même pas sûr de pouvoir présenter un crédit dans les délais escomptés par les auteurs de la motion! En l'occurrence, ce qui est important, c'est que le processus suive son cours normalement et que le crédit d'étude complémentaire, objet de la proposition PR-1007, soit voté. Le reste, à mon avis, sert juste à se faire mousser dans la presse, ce sont des balivernes! Que cette motion soit votée ou non ne changera rien.

La seule question à se poser est la suivante: du point de vue du timing, est-ce réalisable, compte tenu de l'avancement du projet aujourd'hui et du crédit d'étude complémentaire qui nous est proposé? Cela d'autant qu'il y a d'autres paramètres à prendre en compte et que le coût prévisible passe de 20 à 30 millions, ce qui n'est pas rien, soit dit en passant... Voilà pourquoi nous ne pourrions pas soutenir cette motion, qui n'a ni queue ni tête. Laissons faire son travail au Conseil municipal, qui va renvoyer le crédit d'étude complémentaire en commission, et nous verrons bien ensuite ce qu'il en ressort. Lorsque le Conseil administratif et les services pourront nous présenter un crédit de rénovation du Grand Théâtre, nous l'examinerons avec plaisir. Mais jeter une motion en pâture alors qu'on en est, à vrai dire, au début du processus, cela n'a pas de sens. Je fais presque le pari que cette motion ne changera rien du tout au timing et qu'on ne pourra pas aller plus vite que le vent, malgré votre désir, un désir affiché à l'intention de la presse et de la télévision!

Enfin, je souhaiterais qu'on ait au moins le courage de faire ce qu'on dit. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle, une fois de plus, que nous avons voté une enveloppe pour les investissements et qu'il faut essayer de nous y tenir. Or, pour nous y tenir, il faut être cohérents et faire des choix, des vrais choix prioritaires. Pour le Grand Théâtre, quoi qu'on décide, cela ne changera certainement pas le timing. Vous le savez et cette motion est donc juste un effet de manches. C'est la raison pour laquelle, je le dis encore une fois, nous ne la voterons pas.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis un peu estomaqué par la dernière intervention que je viens d'entendre. Les démocrates-chrétiens et tous les signataires de cette motion seraient des gens qui aiment le spectacle, qui voudraient faire leur show à la télévision... Je rappelle que le Mouvement citoyens genevois lui-même est signataire de cette motion, par l'intermédiaire de M. Spuhler, et je trouve donc assez irresponsable d'avancer un peu n'importe quoi, juste pour égratigner les motionnaires.

En l'occurrence, j'aimerais remercier les personnes qui ont signé ce texte, en rappelant que nous avons tous été avisés par la direction du Grand Théâtre des inquiétudes qui se font jour dans cette institution. Les travaux sont reportés de deux ans par le Conseil administratif, alors que le Grand Théâtre a pris toutes les dispositions voulues depuis longtemps pour réserver le BFM, pour organiser sa programmation. M. le magistrat a d'ailleurs rappelé, tout à l'heure, les contraintes de la programmation dans ces lieux. Alors, comment peut-on venir nous dire que tout cela n'est que du spectacle?

Pour notre part, ce n'est pas ainsi que nous concevons la politique. Je sais qu'au sein du Mouvement citoyens genevois certains aiment rappeler que, finalement, c'est grâce à eux que la République est sauvée, qu'ils savent mettre le doigt là où cela fait mal... Cela fait partie d'une stratégie, c'est la caractéristique du Mouvement citoyens genevois, mais je pense qu'il faut raison garder et bien mesurer ce qui est à prendre ou à laisser. En tout cas, nous, nous laissons de côté la réaction de M. Sormanni, car nous pensons qu'elle n'est pas sérieuse.

Ce qui est en revanche sérieux, c'est de distinguer les priorités. S'agissant du Grand Théâtre, je ne le vois pas comme un objet parmi d'autres: le Grand Théâtre participe au rayonnement de Genève, c'est un outil de promotion de notre cité, c'est aussi un outil économique. Dans ce sens, le magistrat ne peut prétendre que c'est un outil comme les autres, que, ma foi, toutes les rénovations dans son dicastère sont à évaluer à la même aune et que, finalement, il faut relativiser le fait que ces travaux sont repoussés dans le temps...

Le raisonnement de M. Kanaan aboutit aux extravagances de M. Holenweg, pour qui l'argent existe, alors dépensons-le – hardi petit! – sans se soucier de maîtriser les investissements. Non, Mesdames et Messieurs, notre responsabilité, à nous politiques, c'est de nous assurer que le Conseil administratif a le souci de maîtriser les investissements. Je l'ai dit et je le répète: je regrette qu'on ne nous ait pas présenté la planification, le calendrier des travaux, de sorte que nous soyons associés à la discussion, que nous prenions la coresponsabilité de ces travaux. Ceux-ci nous sont présentés au coup par coup et nous devons donc nous déterminer sur les priorités. Le Grand Théâtre en est une. Le Grand Théâtre, c'est le rayonnement de Genève, ce sont des emplois. Le Grand Théâtre fait partie de nos traditions, de l'histoire de Genève, nous y tenons et nous le défendrons.

Mesdames et Messieurs, ce soir, nous vous demandons non pas d'aller en commission pour refaire le monde, mais de mettre le Conseil administratif devant ses responsabilités, c'est-à-dire de revoir ses priorités. C'est là l'objectif de cette motion et nous vous remercions de la voter.

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, quelques réponses et une bonne nouvelle. Mais, d'abord, une remarque annexe: si on devait trouver une confirmation du caractère réparatoire de la motion par rapport au vote de décembre, on pourrait la trouver dans le fait que les socialistes, qui n'ont pas signé la motion, la soutiendront, et que le Mouvement citoyens genevois, qui l'a signée, ne la soutiendra pas.

Maintenant, une précision: dans la culture comme dans d'autres domaines, le report des investissements ou le manque d'investissements ont des effets négatifs dont la compensation finit par coûter beaucoup plus cher que ce qu'on croit économiser en reportant ou en abandonnant des investissements. Ces effets sont la dégradation des infrastructures, la baisse de qualité des prestations à la population, l'insatisfaction de la population due au fait que ses besoins, ou ses envies, ne sont pas satisfaits correctement, des coûts croissants d'exploitation, l'augmentation du prix des travaux qui, lorsqu'on les reporte, finissent toujours pas coûter plus cher, et enfin des problèmes de sécurité, qu'illustre ici la situation du Grand Théâtre.

Mesdames et Messieurs, lorsque vous diminuez les investissements annuels de 150 à 110 millions, vous retrouvez tous ces problèmes d'une année à l'autre. Aussi, je le répète, je me réjouis d'avance des débats qui auront lieu pendant toute cette année – sauf en juillet et en août – sur les motions réparatrices du vote de décembre dernier.

Ensuite, je rappellerai, comme je l'ai fait tout à l'heure, que le Grand Théâtre n'est pas la seule institution culturelle de notre ville, qu'il n'est pas le seul élément du paysage culturel. Quand on dit qu'il est le navire amiral de la culture genevoise, il faut préciser aussi qu'un navire amiral sans flotte n'est plus qu'un rafiote comme les autres! Se préoccuper du Grand Théâtre est donc indispensable et légitime, mais s'en préoccuper en oubliant le reste est une ânerie!

Maintenant, les choix politiques, c'est le Conseil municipal qui les fait, en effet, et ils se traduisent par des autorisations d'investissements. En décembre, on a réduit de 40 millions le volume d'investissements autorisés et je continue à me féliciter de ce que, par cette motion que nous soutenons et que nous allons renvoyer directement au Conseil administratif, nous lui donnions une autorisation de dépense. Car la motion est chiffrée: elle demande qu'on remette dans le pipeline, au plus vite, les 30,5 millions de travaux prévus au Grand Théâtre.

Je me félicite donc de ce que l'autorisation de dépenser 30,5 millions pour rénover le Grand Théâtre soit donnée. En cela, cette motion ne vise pas seulement à donner l'impression qu'on soutient le Grand Théâtre: elle revient objectivement à dire, même si on ne l'admet pas, qu'il était bête de réduire les investissements autorisés de 150 à 110 millions, puisqu'on se retrouve, un mois après les avoir réduits, à devoir autoriser 30,5 millions de dépenses. En conséquence de quoi, bonne nouvelle – car il faut toujours conclure un exposé un peu ennuyeux par une bonne nouvelle – je vous annonce que je retire ma proposition d'amendement!

M. Carlos Medeiros (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Jean-Charles Lathion tous mes remerciements, car c'est toujours sympa d'entendre nos adversaires nous tresser des lauriers... C'est vrai que nous faisons un travail extraordinaire et que le Mouvement citoyens genevois est vraiment un mal nécessaire dans cette assemblée... (*Exclamations.*) Pour le reste, M. Lathion relève que M. Pascal Spuhler a signé cette motion au nom du Mouvement citoyens genevois: c'est vrai et, d'ailleurs, je le lui avais même recommandé, parce que ce qui nous intéressait, c'était de débattre du fond. Ainsi, s'agissant du soi-disant rayonnement du Grand Théâtre, jusqu'à preuve du contraire, je n'ai jamais entendu parler du Grand Théâtre «de la Ville de Genève». J'entends toujours parler du Grand Théâtre «de Genève». Or c'est bien la répartition des coûts qui n'est pas normale. De plus, comme le disait à raison M. Pascal Holenweg, il ne sert à rien d'avoir un gros machin qui rayonne, si plus rien d'autre ne se passe au niveau des théâtres indépendants, de la danse... Par exemple, nous avons eu des entretiens avec l'Association pour la danse contemporaine et nous savons qu'elle a besoin d'un local.

Cela pour dire qu'on ne peut pas continuer dans cette logique-là, continuer à dire que, le Grand Théâtre étant le Grand Théâtre, il faut absolument qu'on y mette de l'argent. Mesdames et Messieurs, à un moment donné, quand il n'y a plus d'argent, il n'y en a plus! Aujourd'hui, il faut définir des priorités dans la politique d'investissements et nous avons profité de votre motion pour en parler. A cet égard, si le Grand Théâtre est effectivement important, s'il y a effectivement des travaux à faire, je ne vois en revanche pas pourquoi il faudrait refaire des bureaux administratifs, séparer les corps de métier par secteurs d'activités – car c'est de cela qu'on parle.

Aujourd'hui, ce qui intéresse le Mouvement citoyens genevois, c'est de définir une politique claire d'investissements. Faute de quoi, on va se retrouver avec des amendements comme celui que M. Holenweg vient de retirer, où, tout bêtement, on propose de revenir au montant d'investissements prévu à 150 millions. Est-ce ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs? Dans ce cas, il ne fallait pas voter 110 millions au budget! Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'argent pour tout

faire et il faut définir des priorités. Cela dit, il faudra qu'on m'explique un jour pourquoi c'est seulement la Ville de Genève qui doit payer les pots cassés!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord, une information concernant le crédit d'étude complémentaire, objet de la proposition PR-1007. Sachez que le Conseil administratif, au cas où il y aurait un doute là-dessus, n'a pas demandé un vote sur le siège. Pour que ce crédit ait un effet, en supposant qu'on veuille maintenir les délais d'origine, il faudrait qu'il soit voté à la session d'avril, ce qui donne le temps d'un tour en commission.

Ensuite, concernant certaines déclarations qui ont été faites – notamment par MM. Lathion et Burri – je dirai que le grand écart a ses limites... J'ai affirmé et répété que le Grand Théâtre était une priorité majeure du Conseil administratif. J'y consacre beaucoup de temps et d'énergie, notamment aussi pour ouvrir la discussion avec le Canton, qui est prêt à entrer en matière, une fois résolue la question des délais par rapport à la situation financière. L'Etat considère que le Grand Théâtre est une institution majeure qui contribue effectivement au rayonnement du canton de Genève.

Cela étant, si un report des travaux était envisagé, ce ne serait pas pour punir le Grand Théâtre ou parce que nous ne prendrions pas au sérieux nos priorités et nos engagements. En fait, vous seriez les premiers à nous faire la leçon si nous débarquions ici en annonçant que, désolés, le coût des travaux ne sera pas de 30 millions, mais de 60 millions, et que nous avons validé un doublement du crédit au motif que le Grand Théâtre est prioritaire. Vous seriez les premiers à critiquer cette façon de faire.

Mesdames et Messieurs, j'ai appris en décembre que cette question du coût se posait. Elle demande un examen et probablement un arbitrage, pour sérier les besoins. Comme je l'ai dit, dans la lettre du Grand Théâtre, toutes les demandes sont légitimes, mais certaines sont nouvelles. Alors, pour notre part, nous faisons notre travail sérieusement et appeler cela de la provocation, c'est faire un grand écart rhétorique. Je comprends votre malaise, après vos prises de position plus globales sur les investissements. Quant à nous, nous ferons le maximum, si vous votez cette motion ce soir, pour tenir les délais dans le cadre du programme prévu. Mais j'insiste: il est possible que nous ne les tenions pas, non pas parce que nous n'en avons pas envie, mais parce que nous refusons de débarquer dans cette enceinte avec une proposition de 60 millions, au lieu de 30 millions. Vous ne l'accepteriez pas, à juste titre!

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 6 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovations prévus au Grand Théâtre en 2015 (respecter le calendrier initial).

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement signée par M. Jean-Philippe Haas, qui demande le traitement en urgence du rapport PR-971 A figurant à notre ordre du jour. Je passe la parole à M. Haas, en rappelant que le nouvel article 67 du règlement lui accorde une minute pour présenter sa motion d'ordonnancement, ainsi qu'une minute au Conseil administratif.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J'ai déposé cette motion d'ordonnancement en raison de la lenteur de nos débats et des urgences déjà acceptées. J'aurais voulu que ce rapport – qui concerne des crédits d'étude pour des centres sportifs – soit traité aujourd'hui, sachant que tous les groupes ont accepté la proposition en commission. Je pense que le magistrat, si nous votons ces crédits d'étude ce soir, sera content de pouvoir avancer dans ces projets.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie M. Haas de son intervention. Cette proposition a en effet été acceptée à l'unanimité de la commission et ne devrait pas provoquer de débat majeur ce soir. On parle ici de problèmes de sécurité et de confort. Les enfants qui s'entraînent au Bout-du-Monde le font dans des installations qui sont vraiment très crapoteuses, pour utiliser le mot de l'un de mes prédécesseurs. Je vous saurais donc gré de voter ces crédits ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 43 oui contre 11 non (1 abstention).

Le président. Le rapport PR-971 A sera traité tout de suite après le rapport PR-965 A, que nous abordons maintenant.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 mai 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total net de 3 331 000 francs:

- **pour un montant net de 1 944 000 francs destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour la première étape d'acquisition de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service;**
- **pour un montant brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée aux crédits d'étude (PR-721 et PR-807 – N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs, destiné à la réalisation de la première étape de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service (PR-965 A)¹.**

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 25 juin 2012. La commission s'est réunie le 18 septembre et le 16 octobre 2012, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

Historique VLS (par TPG)

La première tentative de ce type de projet remonte à 1965, à Amsterdam. Un mouvement contestataire reprenait les vélos abandonnés et les peignait en blanc. Ensuite, la Rochelle a mis en place des containers VLS en 1975. Depuis l'implantation du VLS à Copenhague le système a connu un succès dans un grand nombre de villes, décliné de manière différentes. Cent nonante villes ont adopté ce type de réseau et le projet genevois (dans cette forme) sera le premier en Suisse.

¹ Proposition, 468. Motion d'ordonnancement, 3957.

Séance du 18 septembre 2012

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil

Petit rappel de M. Macherel qui explique que l'objet, soit le système VLS, est attendu de longue date, mais que la question était liée au concessionnaire de l'affichage. En plus, il fallait s'assurer de l'implication des communes périphériques suburbaines.

Le VLS constitue non seulement une offre de transport complémentaire aux moyens traditionnels, mais aussi un moyen de promotion du vélo. La demande de crédit porte sur l'acquisition de 40 stations (bornes plus totem) des 62 planifiées, le solde faisant l'objet d'une deuxième demande de crédit qui sera déposée prochainement. Le réseau desservira seize communes, des centres sportifs, etc.

Le principe du VLS est de pouvoir emprunter un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. Les stations auront entre sept à quarante vélos. Les vélos seront des modèles de ville, légers, maniables, résistants et à sept vitesses. Chaque vélo aura une puce permettant de le localiser. Le système fonctionnera avec des cartes sans contact, ne possédant qu'un numéro identifiant. Les données individuelles qui transiteront seront les mêmes que celles qui passeront entre les usagers et les distributeurs de billets des TPG.

Il sera nécessaire de rééquilibrer les stations afin de garantir assez de places dans chaque lieu. L'entretien du parc sera fait par une entreprise sociale. Quant aux TPG ils gèreront les installations. Il y aura des installations mobiles (sans le travail du génie civil) qui auront un emplacement temporaire selon les besoins de la Ville. Le crédit est une subvention aux TPG, qui sont en train de terminer les appels d'offre. Il faut rappeler que les TPG ont pris une position dominante dans ce projet et sont au cœur de ce système. Les communes ne seront pas propriétaires des stations mais, en cas de bénéfice, il y aura redistribution entre les parties prenantes (un cas de figure qui ne se présente quasi jamais). Les TPG créeront une nouvelle entité qui sera référent et la Ville siègera d'une manière ou d'une autre en son sein.

Il est nécessaire de modifier la géométrie des trottoirs et les systèmes de récolte des eaux pluviales, d'installer des socles et des faire des fouilles pour les raccordements électriques, de modifier le mobilier urbain, ainsi que réaliser le marquage routiers. Les raccordements électriques seront effectués par les SIG (pan) le reste du raccordement sera mis en concours.

Le montage financier se présente comme suit:

Fr.

Frais de fonctionnement/année
pour l'ensemble du réseau:

3 500 000

Recettes:	600 000
Sponsoring:	800 000
Déficit:	2 100 000

Le déficit sera couvert par les TPG, les communes participantes et le Canton à parts égales, et à hauteur de 672 000 francs. La participation de la Ville sera de 285 000 francs par année (4500 par station). La carte annuelle pour l'utilisation des VLS coûte 70 francs par année ou 45 francs si l'on a déjà l'abonnement Unireso ou 5 francs par jour (pas possible de payer cash à la borne, mais les TPG réfléchissent à la possibilité de se rendre à un guichet pour les utilisateurs occasionnels). La première demi-heure sera gratuite, point important, vu que les trajets d'une station à l'autre durent à peu près vingt minutes. Le budget inclut les 150 vélos qui devront être remplacés par année suite à des vols, détériorations ou vandalisme.

Le retard de Genève dans ce domaine procure l'avantage de profiter des expériences faites à Paris ou à Lyon, notamment dans la maîtrise des frais de fonctionnement. Genève Roule est intégré au projet. Un contrat de prestations revisité devrait éviter la concurrence entre le VLS et les prestations de Genève Roule.

Certaines communes, comme Meyrin, attendent de voir comment le réseau va fonctionner.

A la fin de cette audition la commission vote la proposition d'auditionner les TPG et Genève Roule. Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

Séance du 16 octobre 2012

Audition de M. Daniel Lang, directeur de Genève Roule, accompagné de M^{me} Infanger, cheffe de projet VLS

M. Lang rappelle que l'association à but non lucratif fait du prêt gratuit de vélos et loue des vélos à des entreprises. Ce programme se fait avec des personnes en réinsertion sociale afin de leur permettre de se stabiliser socialement. L'association est impliquée dans le projet VLS depuis le départ. Il rappelle que, à l'origine, il s'agissait d'un projet de la Ville de Genève qui voulait reprendre un système parisien, mais que, depuis, le projet est passé au Canton. Il ajoute aussi que l'association a visité d'autres villes pour comprendre le fonctionnement et s'informer sur les *lessons learned* du système VLS.

M. Lang explique qu'un tel système demande des moyens conséquents. Il est question de 1500 vélos et 140 stations. Aujourd'hui, Genève Roule travaille avec près de 800 vélos et tourne avec 150 employé-e-s, mais une augmentation de l'effectif, à tous les échelons, s'imposera. Il explique que l'association a des salarié-e-s fixes, des cadres intermédiaires qui sont des personnes en emplois

de solidarité, et environ 45 personnes qui sont en réinsertion (stages allant de un mois à une année). Au final, ce seront 200 personnes qui travailleront pour l'association toute l'année. Le montage financier de l'association est diversifié. La Ville subventionne en partie l'association, tout comme le canton et certaines communes qui la mandatent pour différentes tâches. Il remarque qu'il existe également une forte collaboration avec le Service des emplois de solidarité qui subventionne ces emplois à 75%. Il précise que l'association a aussi des rentrées en fonction des services, plus quelques sponsors.

Il mentionne que certaines activités cesseront et qu'il sera nécessaire de réaffecter plusieurs personnes. Il observe aussi que le travail sera plus anonyme qu'actuellement, ce qui est regrettable. L'association conservera les activités traditionnelles pour couvrir tous les autres besoins, notamment les classes d'école qui veulent faire du VTT, les touristes américains qui veulent faire du vélo pendant deux semaines, etc. Il ajoute qu'il s'agit d'adapter l'offre afin de ne pas faire doublon avec le VLS. Il remarque qu'une partie importante de son activité relève des liens avec les entreprises comme la Fondation des services d'aide et de soins à domicile dont les infirmiers-ières utilisent les vélos de l'association.

L'association sera chargée du service client du système VLS. Elle dispose déjà d'une expérience en la matière vu qu'elle a un mandat pour le service client pour l'entier de la Suisse romande, et cela occupe 10 personnes. Les détails restent à régler avec les TPG. Par ailleurs, un contrat de prestations est en cours de rédaction.

Le directeur déclare que la Ville bénéficie de son retard pour éviter de commettre les erreurs d'autres villes. L'association participe à des forums et des échanges réguliers se déroulent. Il avoue que certains projets VLS ont été stoppés. Il cite l'exemple de Rennes où les distances entre les différentes stations étaient trop grandes. Il ajoute que les déprédations et le désintérêt de la population sont les raisons principales de l'arrêt de ces projets. M^{me} Irfanger ajoute que le maillage du réseau à Grenoble était mal fait, raison pour laquelle cette ville a étendu la gratuité du service.

Genève Roule n'a pas été associée au processus de choix (matériel) et de décision (emplacement des stations).

Audition de M. Eric Forestier, directeur marketing-vente-promotion, et de M. Vincent Sabatier, responsable projets clients aux Transports publics genevois (TPG)

M. Forestier déclare que l'objectif des TPG est de créer une synergie entre les transports publics et le VLS, et il observe que la plupart des villes ne se sont pas occupées de ce point. Il ajoute que les TPG sont à bout touchant sur ce projet.

Le projet porte sur 150 stations sur tout le canton et sur 2000 vélos ouverts aux abonné-e-s et aux occasionnel-le-s. Il précise que plusieurs langues seraient

utilisées et que les TPG seraient l'opérateur, s'occupant de la maintenance et de l'exploitation, en sous-traitant une partie de l'activité à Genève Roule qui a une excellente expérience dans le domaine. Cette dernière devra aussi rééquilibrer le parc de vélos. Elle aura à disposition une dizaine de véhicules verts pour le faire. Il y aura aussi des équipes à pied avec des applications Smartphone, qui permettront de gérer les phénomènes de saturation.

Les abonné-e-s auront une carte sans contact avec une puce contenant un chiffre sous lequel se trouveront différents contrats. Une des difficultés de ce projet est de savoir gérer une technologie qui implique différents opérateurs. Les occasionnel-le-s ne pourront utiliser ces vélos que par le biais d'une carte de crédit puisque cela permet de débiter 200 francs du compte en cas de disparition de vélo.

Trois stations seront d'abord implantées aux TPG afin de les équilibrer. Il précise que, lorsque ce sera fait, il sera possible de développer les autres stations durant 2013. Au moins 90 stations doivent être implantées pour avoir un maillage suffisant. Cas échéant, le système ne fonctionnera pas comme l'a démontré l'exemple d'Aix-en-Provence. Pour l'instant, 16 communes se sont retirées du projet et, pour les autres, il faudra attendre les résultats du vote (communes clefs: Genève Ville, Vernier, Carouge et Lancy). Mais crucial est le vote du Canton car, si le Grand Conseil s'y oppose, le projet est mort-né. Il est important de savoir que les communes françaises voisines seraient très intéressées par le VLS et souhaiteraient que ce dernier soit étendu chez elles.

Les critères de localisation se basent sur une étude menée par l'Observatoire universitaire de la mobilité (OUM) et finalisée par le bureau BCPH ingénierie. Ensuite, une tournée a été faite auprès des communes afin d'exposer le projet et pour parler des localisations.

L'appel d'offres est terminé et un fournisseur a été choisi. Les normes AIMP ont été respectées et un groupe de pilotage avec les parties prenantes a été créé. Cinq soumissionnaires se sont proposés et, finalement, la société VLS de Montréal a été choisie, créée en 2007. Cette société a mis sur pied un système Bixy qui permet d'implanter des stations temporaires puisqu'elles se trouvent sur plaques, mais il est possible de les sceller (par exemple Carouge doute sur un ou deux lieux, donc les deux stations seront mises sur plaques dans un premier temps). L'espérance de vie du système est de dix ans et la garantie du roulant cinq ans.

Éléments financiers

Investissement:

coût de la station:

50 000

coût génie civil:

30 000

(dû à l'éloignement du réseau)

Fonctionnement par an:
avec un déficit de 2 500 000

3 500 000

Les TPG estiment qu'il y aura 7000 abonné-e-s dans un premier temps (70 000 abonné-e-s Unireso aujourd'hui). C'est une estimation prudente liée au fait que certaines communes se sont retirées et restent dans l'expectative. Par ailleurs, les TPG ne feront aucun bénéfice avec le VLS, mais ils participent volontiers à ce projet d'intérêt public, vu qu'ils ont été sollicités.

Par rapport au prix pour le VLS, les perceptions sont différentes. Certaines communes ont déclaré que le montant proposé était bien trop cher. Mais il n'y aura pas de report modal (et donc une perte pour les TPG) car certains utilisent le vélo dans les descentes et remontent en bus.

Les autorisations de construire sont en cours. Elles seront déposées par lots et, pour le moment, il n'y a pas d'opposition.

Une campagne de communication sera menée, notamment à l'égard de la sécurité puisqu'il sera question de 2000 vélos supplémentaires. Le Canton informera les publics sur les parcours possibles. Il est également prévu d'étendre les pistes cyclables. L'emplacement des stations nécessite de la place puisqu'il est question de 41 mètres de long. Le plan est d'éviter la suppression des places de parc et de garantir la sécurité des lieux.

Prises de position et vote

Le Parti socialiste est de l'avis qu'il faut voter rapidement ce projet.

Le Parti libéral-radical déclare que, soit la commission décide d'attendre le vote du Grand Conseil, soit elle décide de voter au préalable. Il mentionne que si le Grand Conseil refuse, M. Pagani décidera certainement que la Ville paye seule ce projet. Il pense, en l'occurrence, que ce serait une bonne chose. Il remarque dès lors que voter dans le vide n'a pas de sens.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que des études sont en cours et qu'il serait préférable d'attendre quelque temps.

Le Parti socialiste estime que la commission peut voter ce projet qui mettra quelques semaines à venir à l'ordre du jour de la séance plénière. Il ne voit donc pas d'obstacle.

Les Verts indiquent qu'ils vont suivre la position du Parti socialiste afin de donner un signal au Grand Conseil puisque, comme le rappelle le Mouvement citoyens genevois, le projet a été refusé en commission et renvoyé en séance plénière. Le Mouvement citoyens genevois est de l'avis que, si la Ville de Genève

reprend le projet, les autres communes ne seront pas empêchées de participer. Mais il se préoccupe du budget et observe que les perspectives sont mauvaises.

Le Parti démocrate-chrétien va voter l'objet.

Le président passe au vote de la proposition PR-965 qui est acceptée par 11 oui (2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 LR, 2 EàG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 LR, 2 MCG, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexe: Présentation de M. Macherel, Ville de Genève

Présentation de MM. Forestier et Sabatier des TPG



VELOS EN LIBRE SERVICE

PR-965 « Stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève »



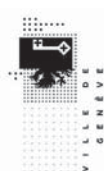
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA MOBILITÉ
18 SEPTEMBRE 2012



2.

PREAMBULE – LE VLS COMME OFFRE DE TRANSPORT COMPLEMENTAIRE

- 170 villes équipées dans le monde – 50 en Europe
- Villes-cibles: + de 100'000 habitants
- Trajets types: urbains, - de 15 minutes et - de 1,5 km
- 60 à 80% des usagers piétons ou utilisateurs des TC
- Le VLS comme outil de promotion du vélo
- Le VLS comme complément aux offres de transport traditionnelles (UNIRESO)



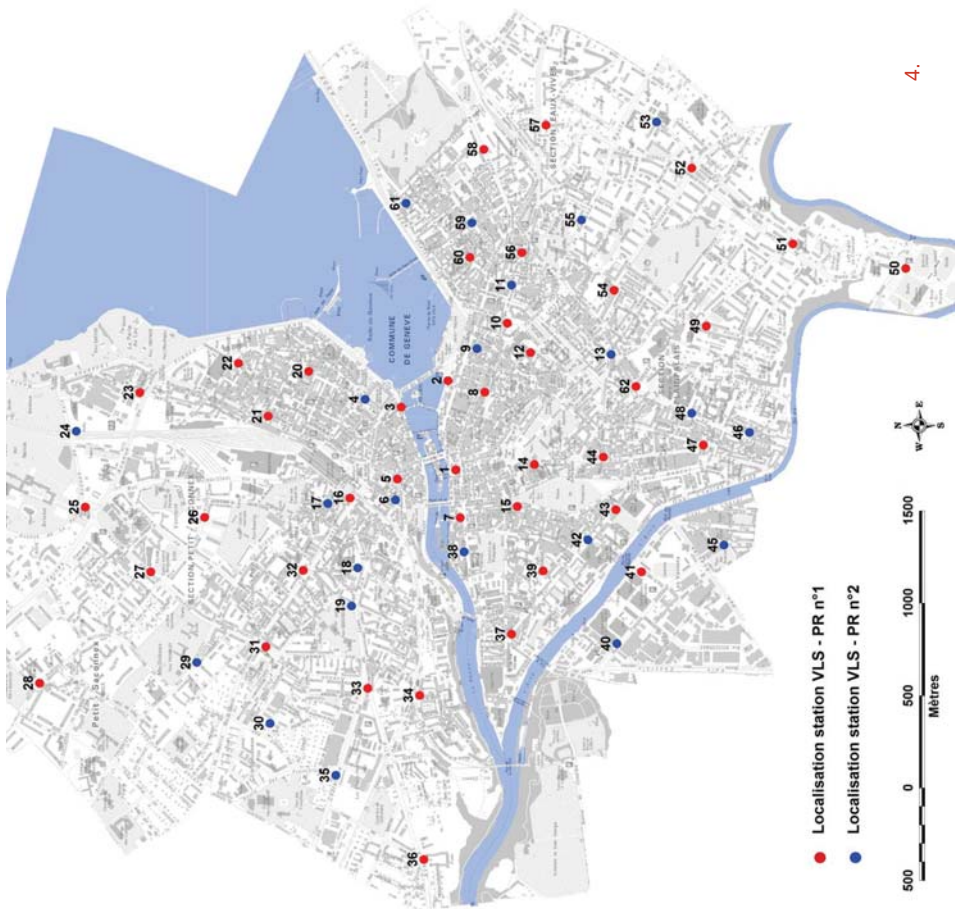
3.

LE VLS A GENEVE

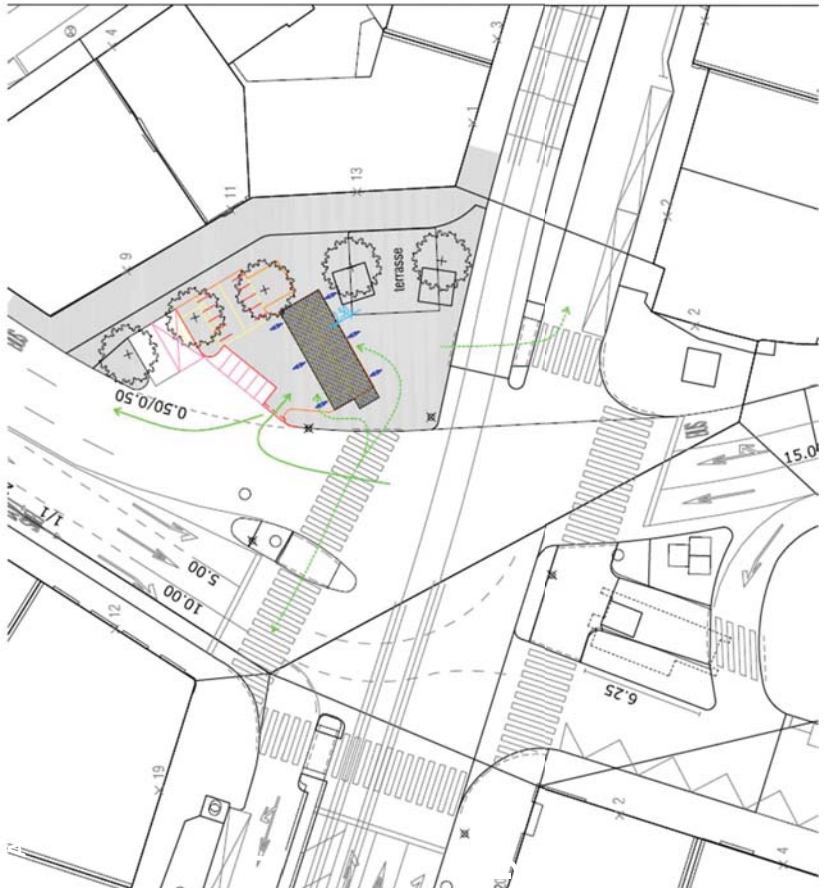
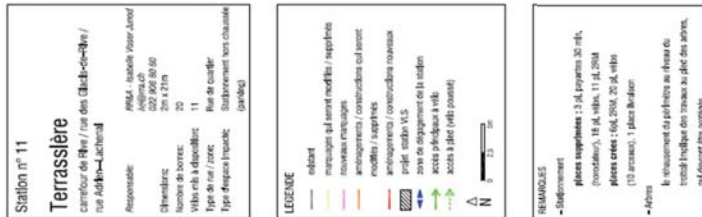
- Pour le canton: 150 stations – plus de 1'500 vélos
- Pour la Ville de Genève: 62 stations – environ 640 vélos

desservant...

- 16 communes participantes au projet
- Les densités de population et d'emplois
- Les centralités de quartier
- Les interfaces de transports en commun
- Les installations à forte fréquentation
- Les sites à vocation touristique



DETERMINATION DES SITES - PHASE 2





COMMENT ÇA MARCHE?

L'utilisateur emprunte un vélo et peut le restituer à n'importe quelle autre station

Tarifs incitatifs

- Abonnement annuel: CHF 70.- ou CHF 45.- (Unireso)
- Usage occasionnel: CHF 5.- / jour
- Première ½ heure gratuite
- Tarifs progressifs après la première ½ heure

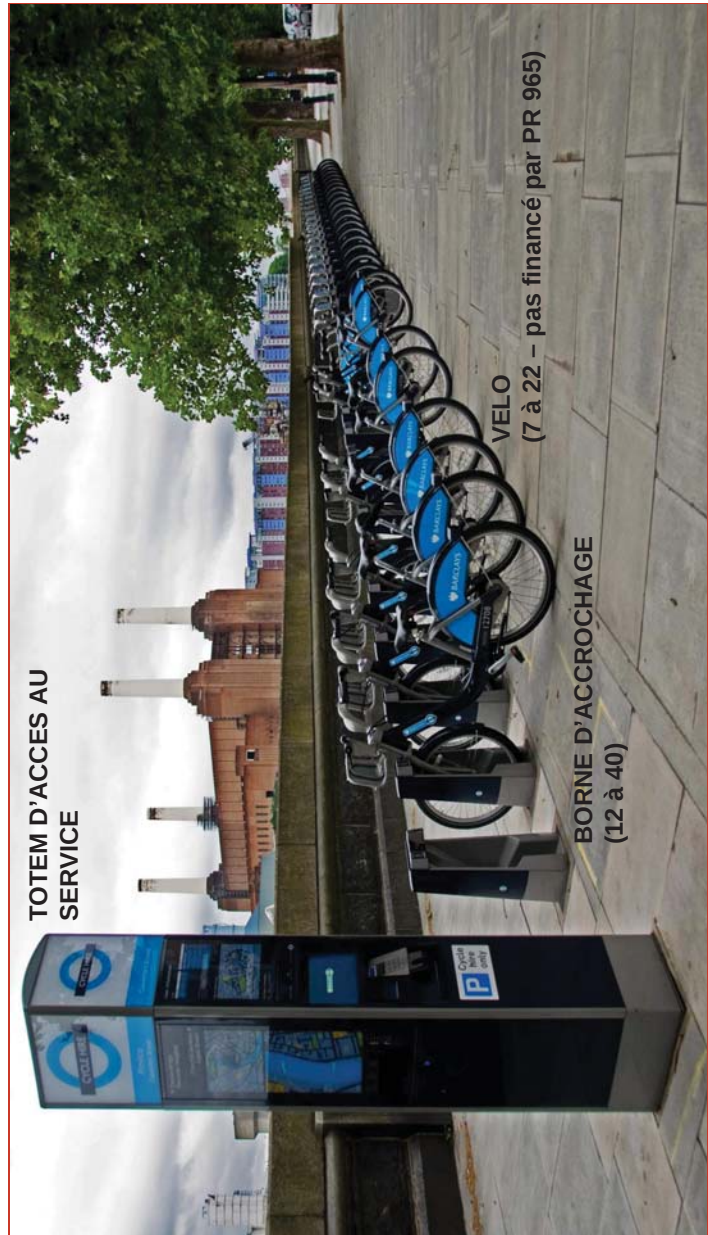
Les stations, le rééquilibrage, l'entretien

- Davantage de places que de vélos
- Rééquilibrage des vélos entre les stations
- Entretien par une entreprise sociale

8.



LA STATION VLS





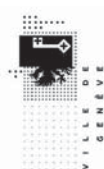
9.

LA STATION VLS

Caractéristiques principales

- Totem d'accès au service à écran tactile, équipé pour la lecture de cartes sans contact
- Nombre de bornes d'accrochages variable
- Intégration au système d'abonnement UNIRESO
- Possibilité d'employer différents moyens de paiement
- Alimentation via le réseau électrique
- Possibilité d'installer certaines stations sans génie civil

10.



DESCRIPTION DES TRAVAUX

Acquisition des stations (1^{er} lot de 40 stations)

- AO fournisseur (stations, vélos et système d'exploitation)
- VdG subventionne l'investissement des TPG
- VdG investit pour le génie civil et le raccordement électrique

Travaux de génie civil

- Modification de la géométrie des trottoirs
- Modification du système de récolte des eaux pluviales
- Exécution des socles pour fixation du totem et structures de la station
- Fouilles pour raccordement électrique, pose d'un tube
- Modification du mobilier urbain
- Modification des marquages routiers
- Mise en place des structures des stations

Illustration – station 43



DESCRIPTION DES TRAVAUX

Raccordement électrique

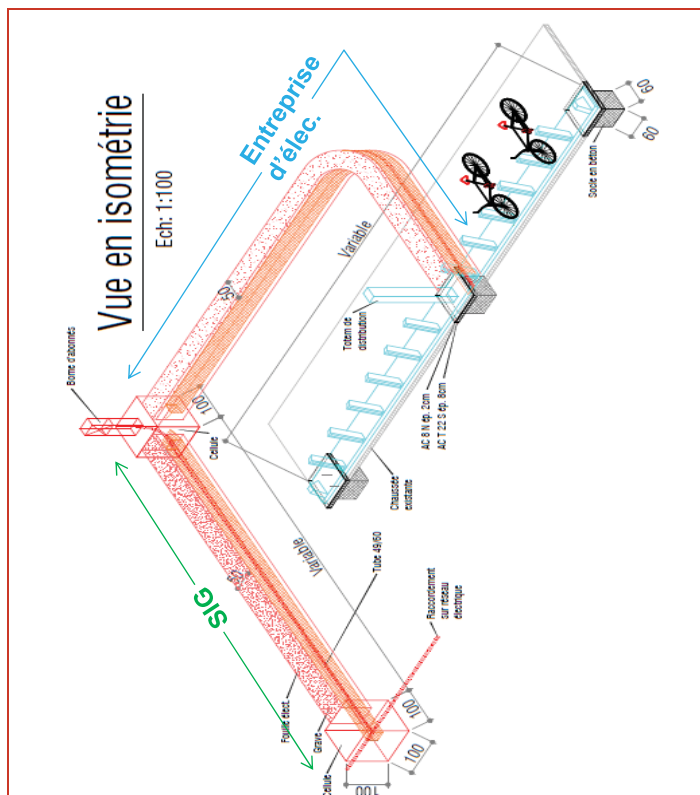
SIG

Finance de branchement
(raccord au réseau public,
tirage du câble, branchements)

Participation de raccordement
Borne d'abonné

Entreprise d'électricité

Raccordement entre borne
d'abonné et station



ESTIMATION DES COUTS

Délibération I - fourniture	
Acquisition 40 stations (totem + bornes / CHF 45'000.- x 40)	CHF 1'800'000
TVA 8%	CHF 144'000
Décision I - Total TTC	CHF 1'944'000
Délibération II - travaux	
Génie civil	CHF 806'000
Raccordement électrique	CHF 281'000
Honoraires et frais	CHF 281'000
TVA 8%	CHF 110'000
Total TTC	CHF 1'537'000
<i>Prestation personnel VdG 4%</i>	<i>CHF 59'000</i>
<i>A déduire - études sur PR 721 et 807</i>	<i>-CHF 150'000</i>
Décision II - Total TTC	CHF 1'387'000
Décision I et II - Total TTC	CHF 3'331'000



BUDGET D'EXPLOITATION

Coûts de fonctionnement: 3.5 mio CHF / an (ensemble du système)

Prestation	Coût approximatif
Achat des vélos	0,5 millions CHF / an
Coûts d'exploitation	2,3 millions CHF / an
Coûts de gestion du projet	0,7 millions CHF / an

Recettes

Revenus d'exploitation	0.6 millions CHF / an
Produits des sponsors - vélos	0.8 millions CHF / an

>Déficit d'exploitation estimé à 2.1 moi CHF / an

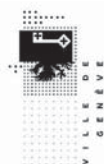
BUDGET D'EXPLOITATION

Ce déficit est couvert à part égales entre

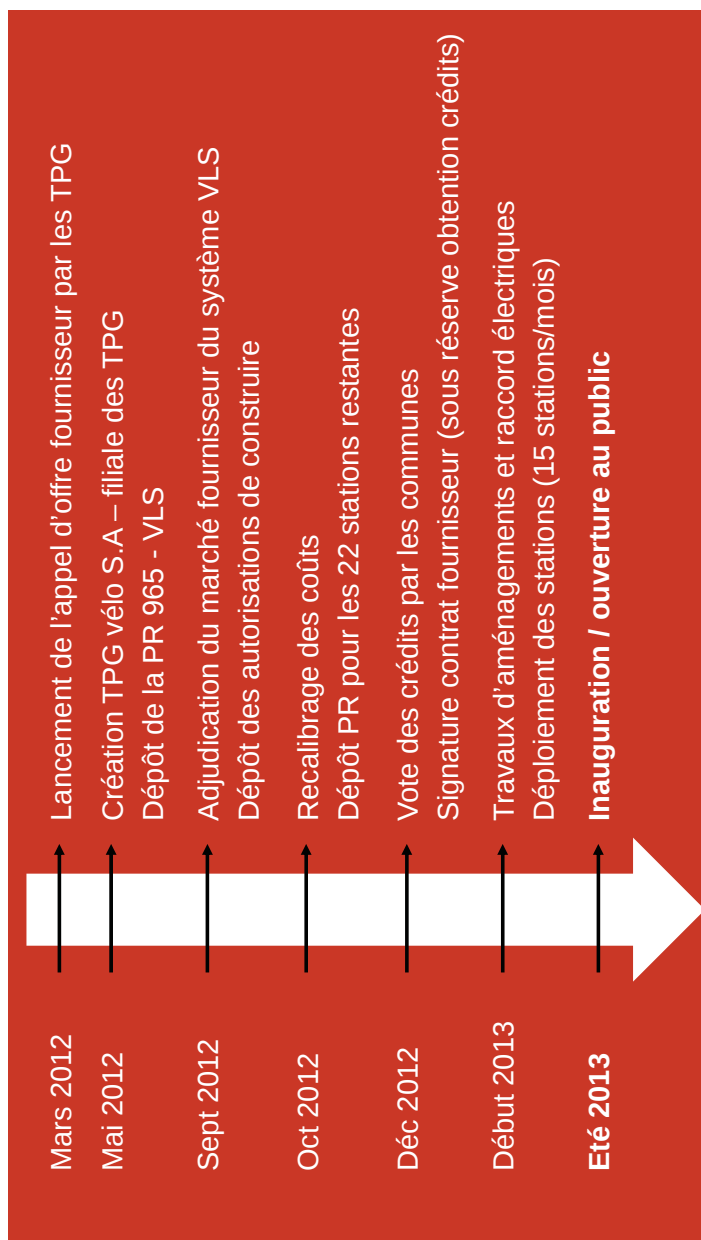
L'Etat de Genève	672'500 CHF / an
TPG, par sa filiale TPG Vélo S.A.	672'500 CHF / an
Les communes participantes	672'500 CHF / an

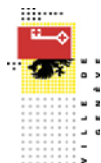
>La Ville de Genève participe à hauteur de CHF 281'037.- / an pendant 10 ans (hors PR)

16.



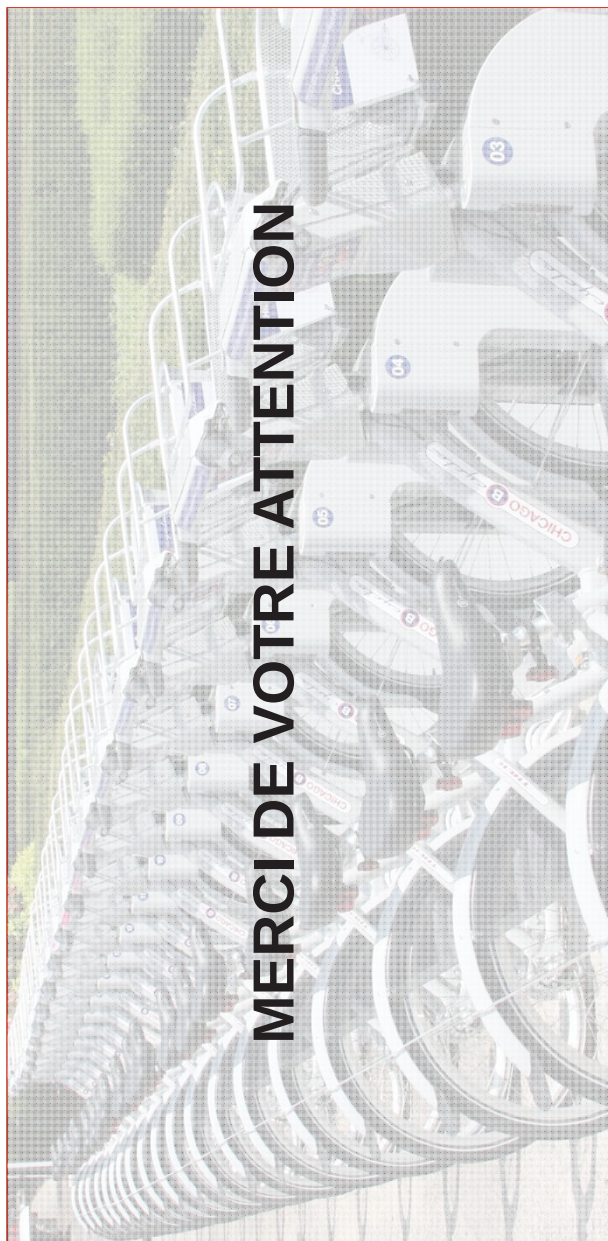
CALENDRIER





VELOS EN LIBRE SERVICE

PR-965 « Stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève »



Projet VLS

Ville de Genève, le 16 octobre 2012



Le VLS dans le monde

Danemark	Copenhague	110 stations	2'000 vélos
Israël	Tel Aviv	140 stations	1'400 vélos
Australie	Brisbane	150 stations	2'000 vélos
Etats-Unis	Washington	170 stations	1'700 vélos
Belgique	Bruxelles	180 stations	2'500 vélos
Espagne	Barcelone	400 stations	6'000 vélos
Canada	Montréal	410 stations	5'100 vélos
Grande Bretagne	Londres	570 stations	8'000 vélos
France	Paris	1'200 stations	16'000 vélos
Chine	Hangzhou	2'400 stations	65'000 vélos

190 villes dans le monde ont adopté le système VLS



Le projet VLS Genevois **philosophie**

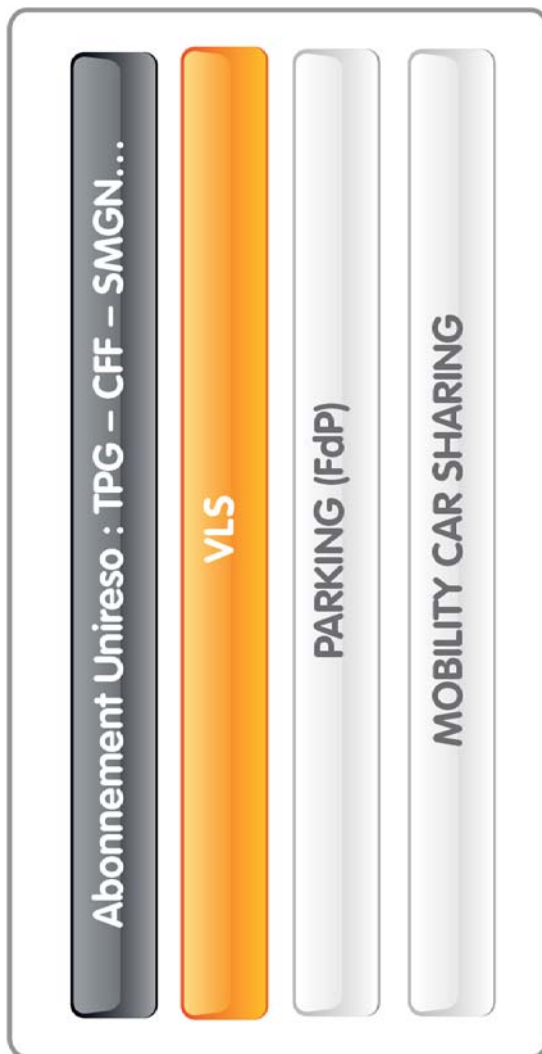
- Environ 150 stations et 2'000 vélos
- 365 jours/an – 7 jours/7 – 24 heures/24
- Totale synergie avec PDMD et PDTC
- Abonnés et occasionnels
- Système multilingue
- TPG opérateur
- Géolocalisation & plan de déploiement en cours de finalisation



Le projet VLS Genevois **un modèle social**

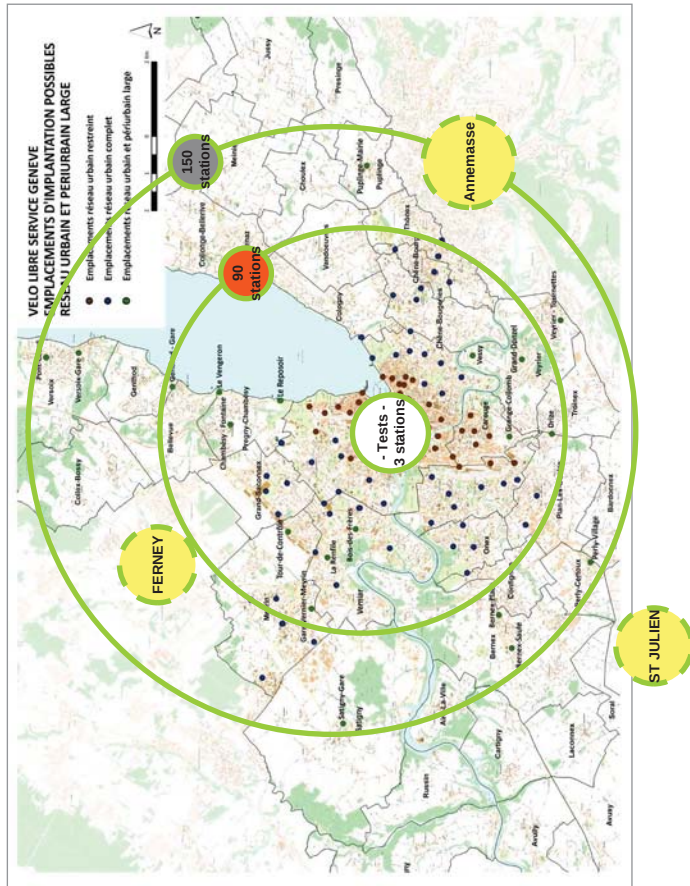


Le projet VLS Genevois **un modèle unique**





Le projet VLS Genevois géolocalisation



Le projet VLS Genevois critères de localisation

- Etude préalable menée par l'OUM
- Finalisation de l'étude par le bureau bcph
- Implantations des stations en fonction:
 - des bassins de populations
 - des bassins d'emploi
 - du réseau de transports publics
 - des principaux pôles touristiques



Le projet VLS Genevois **le fournisseur**

SÉANCE DU 16 JANVIER 2013 (après-midi)
Proposition: stations de vélos en libre service

4079

Société créée
en **2007**
basée à
Montréal

SOCIÉTÉ
VÉLO LIBRE-SERVICE

11 réseaux
dans le **monde**
(Canada, États-Unis,
Royaume-Uni, Australie)



2'200 stations et **29'000** vélos en exploitation

Le système de Montréal



Le système de Londres



Le système de Melbourne



Le système de **New-York**

SÉANCE DU 16 JANVIER 2013 (après-midi)
Proposition: stations de vélos en libre service

4083



Eléments financiers Investissements

Prestations	Estimations
Stations	50' 000 CHF H.T.
Génie civil	30' 000 CHF H.T.

Les communes prennent en charge les investissements

Eléments financiers Coûts

Coûts	Estimations
Achat des vélos (env. 1500 vélos à 1000.- CHF)	0,5 millions CHF/ an (montant ventilé sur 3 ans)
Coûts d'exploitation (maintenance, équilibrage du réseau, salaires, bâtiments et matériel)	2,3 millions CHF / an
Coûts de gestion du projet (ressources humaines, billettique, télécommunications, mandats et prestations diverses)	0,7 millions CHF / an

Eléments financiers Recettes

Recettes	Estimations
Revenus d'exploitation (ventes abonnements, billets, publicité)	0,6 millions CHF / an
Produits des sponsors (Vélos)	0,8 millions CHF / an

Déficit d'exploitation estimé à **2,1 millions CHF** par an

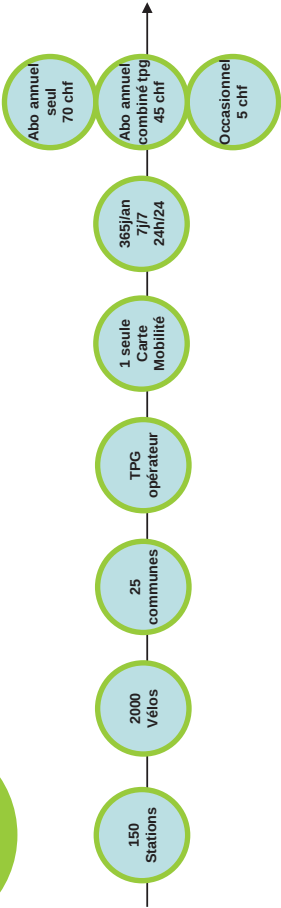


Eléments financiers Déficit

Prise en charge du déficit	
L'Etat de Genève	672'500 CHF / an Soit montant de 1,345 millions CHF inscrit au Contrat de prestation 2013-2014 (PL 10989)
Les tpg , par sa société-fille tpg vélo S.A. (contribution au titre de partenaire)	672'500 CHF / an
Les communes participant au projet (à raison de 4533 CHF / station / an, selon accord DIME-Communes)	672'500 CHF / an

Synthèse du projet VLS

Le VLS genevois sera pratique et synonyme de liberté car il propose une location qui permet de ne pas avoir à gérer un vélo (pour le garer, pour l'entretenir ou pour éviter les vols). Il assure une totale liberté d'usage en proposant un réseau de bornes permettant de prendre les vélos et de les déposer à l'envie.



M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Je vais structurer mon intervention en deux parties. J'évoquerai d'abord quelques points saillants de la proposition, puis je donnerai la position du Parti socialiste.

Ce projet de vélos en libre service traîne depuis un moment, principalement pour deux raisons. D'une part, on souhaitait l'implication des communes périphériques et, d'autre part, il y avait des discussions à propos de l'affichage sur les bicyclettes. En commission, les Transports publics genevois (TPG) nous ont dit qu'ils étaient très favorables à ce projet, qui concerne une offre de transport complémentaire et qui est aussi un moyen de promotion du vélo. Il y aura une bonne synergie avec les TPG. Le présent crédit porte sur l'acquisition de 40 stations – avec bornes et totem à vélos – et l'aménagement qui va avec. Je précise que le projet dans sa totalité concerne 150 stations et 2000 vélos, sur tout le canton. C'est donc un projet de grande envergure, s'il est mené jusqu'au bout. En Ville de Genève, à terme, si le projet est accepté, il y aura 62 stations, c'est-à-dire presque la moitié des stations du canton.

Les TPG ont pris une position dominante dans ce projet. Il faut comprendre le présent crédit comme étant une subvention aux TPG, qui seront responsables du fonctionnement des stations. A cet égard, les TPG se sont déjà mis d'accord avec Genève Roule pour que cette association sous-traite le service clients et l'entretien des stations. Par ailleurs, une entité sera créée, dans laquelle seront présentes toutes les parties prenantes, pour discuter des problèmes liés au projet et des solutions à apporter.

Maintenant, à part le crédit d'investissement, il y aura aussi des frais de fonctionnement, qui sont estimés à 3,5 millions par année. Les recettes et les sponsorings se monteront à 1,4 million de francs et il y aura donc un déficit de 2,1 millions par année pour les parties prenantes. Ce déficit sera divisé en trois et la Ville de Genève devra payer 285 000 francs par année au titre des frais de fonctionnement.

Il est important de relever que, s'il n'y a pas 90 stations, le système ne fonctionnera pas, parce que le maillage ne sera pas suffisant. Carouge, Lancy et Vernier – qui sont des communes clés – ont déjà voté positivement et, aujourd'hui, c'est à nous de nous prononcer. Il est clair que le vote du Canton est, lui aussi, crucial, pour que ce projet avance. Vous avez certainement lu que le rapport a été finalisé et qu'il sera bientôt mis à l'agenda du Grand Conseil. Enfin, j'aimerais souligner que des communes de France voisine sont aussi intéressées par le réseau et que ce projet pourrait donc être tout à fait fédérateur.

Maintenant, je donnerai la position du Parti socialiste. Sur le principe, nous soutenons ce projet, parce que nous soutenons aussi une Ville qui assume ses responsabilités économiques, sociales et environnementales. La Ville a d'ailleurs

signé les Accords d'Aalborg et elle fait partie du réseau des Villes durables au niveau européen. Le vélo en libre service, pour nous, est un encouragement à changer ses habitudes, son comportement, à choisir un mode de déplacement plus durable.

Cela dit, même en voulant être très positif, il ne faut pas se leurrer: des problèmes se posent, notamment au niveau financier. Je ne vais pas revenir sur le laïus concernant les priorités en matière d'investissements. On l'a entendu tout à l'heure, hier soir, lors du vote du budget en décembre, et je laisserai donc ce sujet de côté.

Puis, il y a un autre problème, qui concerne l'aménagement et la sécurité. Si le projet va à son terme, on comptera 2000 vélos. Certes, ils ne rouleront pas tous en même temps, mais cela veut dire qu'il y aura quand même plus de vélos dans les rues et que l'aménagement devra suivre. Mais, sur le principe, nous sommes favorables à ce projet et nous espérons, Mesdames et Messieurs, que vous l'accepterez.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix, article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (49 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (47 oui et 9 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 944 000 francs destiné à une subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour l'acquisition de 40 stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 944 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée aux crédits d'études (PR-721 et PR-807 N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs destiné à la réalisation de 40 stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 537 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs correspondant à la part des crédits d'études, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:**
- **crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;**
 - **crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;**
 - **crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue-d'Arve/Vernets (PR-971 A)¹.**

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Renvoyée à la commission des sports le 25 juin 2012, cette proposition a été étudiée le 13 septembre et le 18 octobre 2012, sous la présidence de M. Rémy Burri.

La rapporteuse remercie ici chaleureusement MM. Clément Capponi et Léonard Jeannet-Micheli pour la qualité de leurs notes de séances.

Organisation de l'étude de cette proposition

Le 13 septembre 2012, séance consacrée à la présentation détaillée de la proposition PR-971, le 18 octobre suivant, la majeure partie de la séance a été consacrée à la visite des centres sportifs du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, suivie de l'audition complémentaire du conseiller administratif et de ses services, puis du vote de la commission.

Présentation de la proposition

Séance du 13 septembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, ainsi que de M^{mes} Isis Payeras, responsable programmes et planification, et Bojana Vasilijevic-Menoud, cheffe du Service d'urbanisme

En préambule, M. Kanaan souligne que cette proposition est particulièrement importante en matière de politique sportive. Les installations existantes sont

¹ Proposition, 339. Motion d'ordonnancement, 4046.

vétustes et, à l'exception du centre sportif de Sous-Moulin et celui des Evaux qui est un partenariat avec la Ville, tous les grands sites sportifs sont sous la responsabilité de la Ville de Genève.

La partie clairement vieillissante date des années 1960, et même avant pour le site du Bout-du-Monde. Il en va de même au niveau des normes de sécurité, lesquelles sont totalement dépassées.

De plus, Genève a augmenté sa population de 20% en vingt ans, et les sports se diversifient. C'est dire qu'en plus de la vétusté des installations actuelles, elles sont également saturées par leur taux de fréquentation. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à niveau et à une adaptation aux besoins sportifs.

Les défis à relever se déclinent au niveau des normes de sécurité, à l'augmentation des besoins liés à l'évolution démographique, et à la diversification des besoins et des nouveaux sports.

La priorité de la politique sportive pour ces prochaines années sera de relever ces défis, en concertation avec les milieux sportifs et en association avec les communes genevoises à travers la commission cantonale des sports.

Ainsi, la présente proposition a l'ambition de proposer une démarche de longue haleine, en mettant l'offre sportive, la demande et les besoins en comparaison. Cette démarche sera exigeante, car un tel processus n'a jamais été mené, et surtout profiter du fait de pouvoir travailler avec les associations sportives déjà existantes.

Après cette introduction, M^{me} Koelliker développe les contenus des différents crédits soumis.

Le crédit de 300 000 francs pose un cadre général et sera géré par le Service des sports. Ce crédit est destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives qui sont la propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'au programme des futurs sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets. (*voir tableaux détaillés des crédits ci-après*).

Trois constats ont été faits:

- les installations sont vétustes et saturées;
- le territoire n'est pas extensible, les sites sportifs existants doivent être optimisés sur ce plan;
- les demandes du public, des clubs et associations sportifs ne cessent d'augmenter et la Ville de Genève n'arrive pas à satisfaire ces nouveaux besoins, soit parce que les installations sont saturées, soit parce qu'elles ne répondent plus aux critères sportifs et aux normes actuelles.

Ensuite, le Service des sports de la Ville de Genève gère 24 installations sportives dont certaines ne sont pas situées sur le territoire de la commune comme le

centre sportif du Bois-des-frères situé à Vernier, celui de Vessy à Veyrier, ou le stade de Frontenex à Cologny. La Ville de Genève est également membre de la Fondation des Evaux qui gère une installation intercommunale, le centre sportif des Evaux.

L'offre de ces installations sportives est complétée par la mise à la disposition de la population de 45 salles de gymnastique dans les écoles primaires de la Ville et gérées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. (*Voir annexe, détail des installations*).

L'utilité de l'inventaire et du diagnostic

Cette étude pluridisciplinaire sera menée par des architectes-urbanistes, des paysagistes, des ingénieurs, des spécialistes des terrains sportifs, des économistes de la construction, des démographes, et autres spécialistes.

Tout d'abord, il s'agira d'avoir une connaissance approfondie de l'état des installations, leur conformité aux normes et des disciplines sportives pratiquées. Ensuite, cette étude sera suivie d'un diagnostic mis en relation avec l'inventaire des demandes et besoins avérées des milieux sportifs. L'inventaire et le diagnostic des équipements sportifs constitueront un outil d'aide à la décision pour définir les priorités à donner aux investissements de ces équipements à l'horizon 2020.

A travers cette étude, le Service des sports souhaite également se doter d'un outil de gestion interactif des installations sportives existantes et futures. Cet outil permettra au Service des sports d'optimiser les installations existantes et d'évaluer, en permanence, leur état et les besoins exprimés par les milieux sportifs car, actuellement, il n'existe aucun dispositif de ce type permettant de faire varier l'offre et la demande de manière systématique.

Les objectifs de ce premier crédit sont basés sur l'inventaire, le diagnostic et le cadastre des besoins.

Pour toutes les installations sportives et les salles de gymnastique, les mandataires devront dresser des inventaires détaillés de l'état sanitaire des constructions et terrains de jeux, des besoins liés aux sports pratiqués sur les différents sites et, dans une perspective plus large, le rapport entre l'organisation territoriale et les installations existantes au niveau de l'agglomération (Le Grand Genève).

Crédit I: objectifs

Gestionnaire Service des sports

1. Inventaire, diagnostic, cadastre des besoins

Il sera demandé aux mandataires d'établir pour les 24 installations sportives, les 45 salles de gymnastique des écoles primaires et le centre des Evaux:

- l'état sanitaire des constructions et terrains de jeu: vétusté, qualité patrimoniale, performances énergétiques;
- la conformité aux normes et règlements en vigueur;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, malvoyants, malentendants;
- les sports pratiqués et les niveaux de pratique: compétition internationale, ligue nationale, entraînements, loisirs, manifestations;
- les catégories de public: juniors, adultes, seniors, personnes à mobilité réduite, licenciés, non licenciés, hommes, femmes, clubs, associations;
- la gestion des installations: quartier, commune, région, agglomération;
- la fréquentation: qui, quand, combien;
- les disciplines pratiquées par site;
- le taux d'occupation: nombre d'usagers, horaires, plages horaires saturées et inoccupées;
- les nouveaux sports;
- les demandes avérées du public, des clubs et associations sportives locales, des associations faïtières nationales;
- autres demandes provenant des organisations internationales, des groupes privés;
- le degré de satisfaction des usagers;
- l'analyse du site: insertion territoriale, nature et paysage, mobilité, accessibilité;
- rapport entre l'offre sportive et la croissance démographique, l'organisation territoriale et les installations sportives des autres communes, du Canton de Vaud et de la France voisine.

Collaboration Ville, communes et Canton

La Ville de Genève, les communes et le Canton, ont décidé, le 12 juin dernier, de créer une plateforme de discussion et d'échange relative à toutes les infrastructures sportives dans le canton, afin de planifier les nouvelles constructions et optimiser leur utilisation.

Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été initiées:

- collecte de données au niveau du sport associatif genevois sur une dizaine de sports;
- enquête prospective envoyée par le Canton à toutes les communes sur les projets d'équipements sportifs envisagés;
- auprès de l'Office fédéral du sport 2013: enquête sur l'activité et la consommation sportive de la population suisse. Un échantillonnage portant sur

l'ensemble du territoire genevois sera cofinancé par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG).

Enfin, l'ACG engagera simultanément la même étude d'inventaire et diagnostic que celle de la Ville de Genève pour l'ensemble de son territoire.

Ainsi, pour autant que le présent crédit de 300 000 francs soit accepté, l'ACG a d'ores et déjà validé une enveloppe de 500 000 francs pour l'étude miroir comprenant le reste du territoire communal.

Valorisation des centres sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets

Ces deux centres sportifs sont aujourd'hui saturés et nécessitent des travaux de rénovation importants et urgents, d'ailleurs inscrits au plan financier d'investissement (PFI).

De plus, ces sites présentent un potentiel de développement qu'il s'agit de considérer en fonction des nouveaux besoins sportifs et des conclusions de l'inventaire et du diagnostic des installations sportives existantes.

L'étude proposera un programme pour chaque site, tout en mettant en valeur le potentiel de ces parcelles, ainsi qu'une estimation des coûts.

Il s'agit de mettre en avant le programme pour ces deux centres sportifs, comme le prévoit la deuxième partie des objectifs du présent crédit. Les conclusions de l'état des lieux précédents permettront de mieux appréhender l'état de ces deux sites, l'orientation de leurs besoins, et leurs capacités à les intégrer.

En s'appuyant sur ces bases, les mandataires élaboreront des programmes ainsi qu'une évaluation financière.

Sur cet aspect, M. Kannan évoque la nécessité de créer un rapport de force pour tout simplement obtenir des informations. Il se trouve qu'aujourd'hui l'Etat de Genève est en train de définir le plan directeur du PAV (Praille-Acacias-Vernets) sur lequel trois communes ont un programme commun. A ce stade, le maintien du centre sportif de la Queue-d'Arve s'impose comme une évidence. De plus, compte tenu du fait que Genève-Servette Hockey Club (GSHC) aura sa patinoire sur le futur site du Trèfle Blanc, celle des Vernets sera libérée pour subvenir à d'autres besoins.

2. Programme de deux sites sportifs et évaluation financière: Bout-du-Monde/Vessy et Queue-d'Arve/Vernets

Les conclusions des états des lieux précédents permettront de comprendre la situation présente, l'état des installations sportives, comment s'orientent les besoins, quelles sont les capacités des sites à intégrer ces besoins.

Sur ces bases les mandataires élaboreront les programmes qui comprendront:

- le maintien, la rénovation ou le remplacement des installations existantes;
- l'analyse des vocations spécifiques des deux sites, les synergies entre eux;
- les éventuels regroupements;
- l'optimisation et le potentiel des sites en relation avec les résultats des enquêtes menées auprès de la population, des associations sportives, des communes et du Canton.
- propositions d'équipements répondant à la demande;
- schémas typologiques des périmètres constructibles, surfaces, volumes, densités;

Ainsi qu'une évaluation financière comprenant:

- l'estimation sommaire des coûts de construction;
- les coûts de gestion;
- les modes de cofinancement par les communes, le Canton, la Confédération.

Enfin, s'agissant de la somme demandée pour ce crédit, il s'agit d'une estimation assez large, car les services de la Ville ne bénéficient d'aucune expérience au niveau purement sportif sur laquelle s'appuyer. L'usage prévoit un tarif standard de 150 000 francs pour une équipe pluridisciplinaire, sauf que ce projet précis ne relève pas du standard.

Concernant les délais, un cahier des charges est déjà en cours d'élaboration. Pour autant que le Conseil municipal accepte ce crédit, les études pourraient démarrer au début de l'année 2013 et la phase de diagnostic prendrait douze mois.

Planification et délais

Une fois le crédit d'études voté et en force, la planification est prévue de la manière suivante:

- lancement des appels d'offres et attribution des mandats: trois mois.
- crédit I: inventaire et diagnostic: douze mois d'études.
- crédits II et III images directrices: douze mois d'études, une fois l'inventaire et le diagnostic terminés.

Objectifs pour les crédits II et III

Gestionnaire: Service d'urbanisme

Les objectifs pour ces deux crédits sont basés sur les images directrices des deux sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets tout en tenant compte de l'existence d'un potentiel de développement.

Crédits II et III: objectifs

Gestionnaire Service d'urbanisme

Images directrices: Bout-du-Monde/Vessy et Queue-d'Arve/Vernets

- Proposer un aménagement et un plan-guide stratégique permettant de gérer sur le court, moyen et long terme l'évolution de chaque site;
- fixer les priorités, dégager les potentiels pour des nouveaux équipements et demandes de nouvelles pratiques sportives, tout en conservant la vocation du site;
- intégrer les contraintes spécifiques à chaque site et proposer des solutions: au Bout-du-Monde, l'accessibilité ainsi que la protection des rives de l'Arve et des valeurs naturelles; à la Queue-d'Arve/Vernets, le PAV et en particulier la convention entre le Canton, les Villes de Carouge, Lancy et Genève.

A travers ces objectifs, on relève la volonté politique de mettre au point un instrument capable de donner des nouvelles orientations, mais aussi capable de suivre le fil de l'évolution d'un projet, quitte à le réorienter.

Il est aussi nécessaire de fixer des priorités, car ces sites sont complexes du fait qu'ils sont étendus. Tout ne va pas pouvoir se faire en même temps, d'où le besoin d'avoir une vision stratégique à travers un cadre plus structuré. Chacun des sites ayant sa spécificité, l'ordre de priorité des besoins se fera en fonction de l'état des bâtiments.

Le programme prévisionnel de travail comporte quatre phases, de l'élaboration du cahier des charges, à la mise au point d'une image directrice, qui sera ensuite validée par tous les partenaires (*voir schéma du programme prévisionnel de travail en annexe*).

Enfin, pour tout ce qui relève de la durée des études et des coûts liées à ces deux crédits, ici aussi, la préférence a été de compter plutôt large, du fait que c'est la première fois que la Ville envisage de conduire ce type de projet. L'idée est d'éviter de devoir revenir avec des crédits complémentaires devant le Conseil municipal, ce qui créerait une rupture et retarderait d'autant la poursuite des études.

Questions de la commission et réponses

Il subsiste encore quelques incertitudes en ce qui concerne le PAV, donc de l'avenir du centre sportif de la Queue-d'Arve. Quelle est l'appréciation du conseiller administratif à ce sujet? De plus, la réalisation d'une passerelle entre le haut de Champel et Vessy, qui a été abandonnée, ne s'imposerait-elle pas avec le présent projet?

Sur le projet du PAV, on est passé d'une phase assez longue très théorique, où l'espace était conçu comme s'il était vide, à des modes de coordination et de

dialogue nettement meilleurs avec l'Etat de Genève. Ce dernier est parfaitement conscient qu'il n'est pas possible d'effacer purement et simplement le centre sportif de la Queue-d'Arve de la carte et plus personne, aujourd'hui, ne le postule. Cependant, une alternative est recherchée pour les bâtiments de la Voirie, même si, d'un point de vue réaliste, il ne sera pas possible de les implanter n'importe où.

S'agissant de la passerelle à Vessy, l'étude vise justement à en analyser tous les aspects. Suivant ce qui sera prévu à cet endroit, la mobilité sera un élément fondamental et les besoins à ce niveau-là seront naturellement respectés, même si une passerelle pourrait poser des problèmes sur le plan de la protection des paysages.

Les constats effectués au sujet des installations sportives sont connus depuis au moins dix ans. Il est dès lors étonnant de solliciter si tardivement 700 000 francs de crédits dont une partie servira à l'étude d'une image directrice.

Il s'agit d'un changement de mode de faire qui n'a peut-être pas d'ancrage historique dans la politique des sports. Toute une génération de centres sportifs se sont construits avec le Bout-du-Monde, la Queue-d'Arve et les Vernets, le plus récent étant le centre sportif du Bois-des-Frères. Les réalisations ont été faites de manière progressive sans disposer d'une vue d'ensemble, et ces installations ont été entretenues au gré des volontés et des disponibilités. Le Service des sports entretient ces installations au quotidien, mais pour certains volumes, le service n'y arrive pas.

M. Kanaan espère pouvoir pallier au plus urgent concernant les vestiaires du Bout-du-Monde et obtenir, pour l'année prochaine, les fonds nécessaires sur le budget d'entretien des bâtiments. Ensuite, il est prévu de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme, toujours sur le budget d'entretien des bâtiments.

Jusqu'ici, personne n'a demandé d'avoir une vision globale des installations sportives. Aujourd'hui, cette démarche résulte d'une véritable prise de conscience de tous les élus au sport du canton à laquelle s'ajoute une pression démographique. Ces éléments ont fait émerger ce besoin d'une vision commune. Il faut bien en convenir, l'augmentation de 20% de la population genevoise a clairement changé la donne, si bien qu'on n'a plus le choix.

Comment ce dossier pourra-t-il avancer durant l'année 2013 alors qu'au niveau du budget, le domaine des sports est le seul qui n'augmente pas?

La diminution du budget au niveau des sports est technique. Elle provient essentiellement de la subvention extraordinaire de 500 000 francs en 2012 pour le GSHC qui n'est donc pas reconduite. La priorité du département porte objectivement sur la rénovation des installations et non sur l'augmentation du budget de fonctionnement.

Auparavant, il y avait une grande salle de spectacle au centre du Bout-du-Monde. Le département a-t-il une vision plus large au niveau des investissements de toutes les infrastructures en développant l'aspect culturel?

Aujourd'hui, dans un projet de construction, on recherche une polyvalence maximale. Si la nouvelle patinoire privée dédiée au championnat pour le GSHS se construit sur le site du Trèfle Blanc, le club visera une arène multifonctionnelle pour des manifestations à vocation commerciale. Cela offrira une alternative à l'Arena. Ainsi, le site des Vernets pourra redevenir ce qu'il a été, à savoir un espace polyvalent, notamment pour le tennis, puisqu'il n'y aura plus les matchs de championnat. Quant au Bout-du-Monde, il s'y déroule déjà la Fête de l'Espoir. En outre, une dimension polyvalente sera introduite dans les études afin de rechercher des synergies culture/sport.

Les installations sont souvent construites sans aucun gradin ou presque, donc sans penser au public. Une installation d'ordre commercial comprenant des buvettes et des panneaux publicitaires amèneraient des rentrées financières pour la Ville.

A l'évidence, il y a un effort à faire du côté du public, ce d'autant que certains équipements doivent être compatibles au niveau national. Dès lors qu'une réflexion de fond est menée, autant y intégrer tous les éléments. Cependant, la difficulté avec les buvettes réside dans leur fréquentation inégale et à leur gérance, que ce soit par les clubs eux-mêmes ou à travers un bail commercial.

Pour terminer, M. Kanaan confirme qu'après le départ du GSHC au Trèfle Blanc la patinoire des Vernets retrouvera ses dimensions d'antan et sera remise aux normes pour le curling; elle pourra ainsi à nouveau accueillir les compétitions habituelles. Enfin, le projet de mezzanine au boulodrome de la Queue-d'Arve sera un espace dévolu aux associations sportives, en remplacement de l'actuel espace et sa petite bibliothèque à la villa Le Plongeon située dans le parc des Eaux-Vives.

Séance du 18 octobre 2012

Cette séance est en partie consacrée à la visite des sites du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, en compagnie de M^{me} Isis Payeras, responsable des programmes et planification à la direction du département de la culture et du sport, de MM. Daniel Fellay, chef ad interim du Service des sports, Luc Renevey, adjoint de direction, et Patrick Eyer, chef de section stades et salles

Visite du centre sportif du Bout-du-Monde

La visite commence par une présentation générale du site en s'appuyant sur le plan général situé à l'entrée du centre sportif. La surface globale du site est de 149 000 m² et la ligne rouge dessinée sur le plan ne correspond pas à une délimitation du site mais à une piste de cross. (*Voir plan en annexe.*)

Ce centre sportif comprend quatre terrains de football en gazon utilisés tant par des footballeurs que par des rugbymen. Deux terrains sont en matière stabilisée et

devraient prochainement être transformés en terrains synthétiques. Cela permettra de les pratiquer par tous les temps, grâce à leur bonne résistance aux intempéries, contrairement aux terrains engazonnés ou en matière stabilisée. Le revêtement supérieur d'un terrain stabilisé est composé de schiste et de pouzzolane, qui sont des matériaux proches de celui qui est utilisé sur la plaine de Plainpalais.

Si les terrains stabilisés étaient très populaires il y a une quinzaine d'années, les terrains synthétiques sont désormais privilégiés, compte tenu des avancées techniques dans ce domaine. En effet, le synthétique est compatible avec une utilisation intensive des terrains et offre un bon confort de jeu, bien plus agréable que sur du stabilisé. En outre, le synthétique a l'avantage de diminuer les risques de blessures, beaucoup plus importants sur du stabilisé. Enfin, la Ville cherche en premier lieu à optimiser l'utilisation des surfaces à disposition.

Quant aux aspects techniques de passage du stabilisé au synthétique, il suffit de changer la surface et le drainage déjà en place reste. Les travaux ne sont donc pas particulièrement compliqués, ni coûteux.

Le principal problème de ce centre sportif se situe au niveau de la vétusté des vestiaires en préfabriqués et ceux sous la tribune de la piste d'athlétisme. Cette situation génère régulièrement des plaintes de la part des différents usagers et des travaux urgents s'imposent. Du reste, cette problématique sera évoquée à maintes reprises durant la visite de ce centre.

S'agissant du restaurant attenant au Tennis-club Drizia-Miremont, il fait partie intégrante du site. L'ensemble du site est propriété de la Ville de Genève, terrains de tennis inclus; un contrat commercial lie le restaurant à la Gérance immobilière municipale. A ce propos, les exploitants du restaurant risquent effectivement de s'opposer à un réaménagement du site au vu de la qualité et du confort dont ils bénéficient avec la situation actuelle.

Le réaménagement du site est prévu à l'horizon 2020. Dans le concept du réaménagement, il faudra tenir compte du fait que toute l'infrastructure est en partie située sur les rives de l'Arve, et qu'aucune construction ne sera autorisée dans les trente premiers mètres de la bordure de l'Arve. Les trois crédits demandés devront justement permettre d'étudier s'il est envisageable de prévoir des constructions en sous-sol, et repérer d'autres incompatibilités.

A la question de savoir si des projets de logements pourraient s'implanter sur l'immense parking à la droite de l'entrée du site, cette problématique sera intégrée à l'étude de l'image directrice du site.

Concernant la présence de caméras, il s'agit de vidéo-assistance afin d'assister les gardiens sur le site. Les caméras qui ont été identifiées comme susceptibles d'exercer de la vidéosurveillance ont été supprimées.

Visite des vestiaires situés sous la tribune

La commission a pu constater tant l'état de vétusté de l'infrastructure que l'exiguïté des lieux, un vestiaire devant pouvoir accueillir une équipe de football, ce qui n'est pas le cas.

En effet, la couverture des murs en catelles est fortement dégradée, la chaudière est déficiente dans la mesure où la disponibilité de l'eau chaude est aléatoire pour les douches après les entraînements. Enfin, seul un minuscule vasistas permet la ventilation du lieu et l'évacuation des vapeurs d'eau dues aux douches.

Les travaux urgents prévus n'incluent pas de dépenses supplémentaires liées à la ventilation mécanique; en revanche, l'étude des lieux examinera une meilleure ventilation naturelle. De plus, il convient de tenir compte que des investissements plus importants à ce niveau imposeraient une étude préalable du dossier (donc beaucoup plus longue), au détriment de l'urgence des besoins. Ces travaux sont indispensables compte tenu des plaintes récurrentes et pleinement justifiées des publics qui fréquentent ce lieu. Enfin, durant les travaux, l'exploitation des installations se poursuivra autant que possible, notamment grâce à des installations temporaires.

La piste d'athlétisme

Un projet de rénovation existe déjà pour cette piste d'athlétisme, la seule sur le territoire genevois qui permet d'accueillir des compétitions internationales. Ce projet de rénovation pourrait se concrétiser d'ici un à deux ans. Cependant, au vu de l'état d'usure de la piste, et si l'on souhaite pouvoir continuer à accueillir de telles compétitions, il est nécessaire d'entreprendre cette rénovation assez rapidement. Le coût prévisionnel s'élève à environ 1,2 million. Cela reste une rénovation relativement modeste en comparaison avec d'autres projets.

Cette surface n'est utilisée que pour de l'athlétisme (lancer de poids ou de javelots). De ce fait, les matchs de hockey sur gazon n'ont plus lieu à l'intérieur de la piste et la pratique du hockey est concentrée essentiellement sur le stade de Richemont.

A ce propos, le plan financier d'investissement (PFI) prévoit de couvrir le stade de Richemont, de sorte qu'il puisse mieux accueillir les sportifs durant l'hiver.

Visite des vestiaires en préfabriqué

Hasard ou coïncidence, sur le chemin des vestiaires, les commissaires rencontrent M^{me} Jessica Barbey, responsable du centre d'entraînement de l'Association genevoise d'athlétisme et présidente du club Stade Genève.

A la demande des commissaires, elle explique que l'état des vestiaires ne permet plus leur utilisation pour des enfants. Ces derniers sont invités à se présenter aux entraînements déjà en tenue de sport, et de déposer leurs affaires bien en vue près de la tribune durant les entraînements. Il se trouve que les vestiaires sont également fréquentés par des personnes non usagères de l'infrastructure, et qu'il s'agit d'éviter des rencontres peu rassurantes pour des enfants, mais aussi pour certains adultes.

Elle fait ensuite observer que le dallage en béton qui entoure la piste d'athlétisme est dans un tel état qu'il faut être sans cesse attentif afin de ne pas se blesser les chevilles.

L'état de ce centre sportif permet tout juste d'encore accueillir des compétitions au niveau national. En effet, la vétusté des installations telles que les chaufferies rendent leur fonctionnement parfois aléatoire. Elle souligne encore que la piste de prise d'élan, notamment pour le saut en hauteur, est si usée que le saut s'effectue désormais sur une grille, le tartan ayant complètement disparu.

Pour finir, elle signale l'insuffisance de locaux de stockage et déplore l'absence d'un local administratif, de même qu'il est regrettable que ce site n'offre aucun espace destiné à tenir des conférences de presse, ou simplement pour des entretiens et des réunions.

A l'intérieur des vestiaires préfabriqués, les commissaires constatent que l'agencement en douches communes pose un réel problème dans une perspective de promotion de la mixité dans le sport. A l'évidence, comme il n'est pas envisageable de demander à des filles et des garçons de se doucher ensemble, les filles sont par conséquent privées de l'utilisation de ces vestiaires. (Pour quelle raison ce sont toujours les filles qui sont sacrifiées?). De plus, ce type d'agencement ne correspond plus aux normes de l'Association suisse de football dans la mesure où ses normes exigent une douche par vestiaire.

Visite du pavillon des sports

L'intérieur de ce bâtiment offre un terrain multisports pour la pratique du basketball et du handball. Il s'agit de l'unique salle à Genève qui correspond aux nouvelles normes en vigueur pour la pratique du basketball.

Le pavillon est équipé de quatre vestiaires en bon état, bien qu'ils soient effectivement en nombre insuffisant pour un événement comme celui du mini basket pour accueillir environ 150 petits enfants.

Le programme prévu pour les deux sites sportifs comportera également une étude des besoins et de la provenance des usagers.

Cette salle est à la disposition du Club des Lions de Genève pour certaines tranches horaires, bien qu'elles ne soient pas toujours utilisées en raison de

matchs à l'extérieur par exemple. Par ailleurs, un des points de l'étude portera sur la mise en place d'un logiciel permettant une meilleure gestion des salles par le service des sports.

Visite du centre sportif de la Queue-d'Arve

Ce centre sportif est actuellement fermé au public afin d'être transformé pour l'accueil du Geneva Open. Le déplacement de cet événement du Tennis club Dri- zia-Miremont (Centre sportif du Bout-du-Monde) à la Queue-d'Arve provient de la volonté de mieux positionner ce tournoi dans le calendrier du tennis, et la meilleure solution était de le proposer en indoor.

L'édition précédente a été une réussite sur le plan sportif et l'ambition est de positionner ce tournoi comme un tournoi ATP 250. Il est en outre précisé que les tournois challengers peuvent accueillir un des 50 meilleurs joueurs mondiaux.

La salle omnisports de ce centre sportif est divisible en trois parties par des rideaux. Une partie est dédiée au handball, une au badminton, et une autre pour le basketball.

Il n'y a, pour l'heure, pas de demandes connues pour la pratique de la gymnastique. En revanche, la principale demande concerne le mur de grimpe. Du reste, un projet est en cours afin de proposer une surface supplémentaire.

Dans la halle du boulodrome, il y a un projet d'une Maison des associations sportives par la création de tout un étage supplémentaire dans ce bâtiment. Ce dernier est suffisamment spacieux et son volume permet tout à fait cette construction. Cependant, de tels travaux à cet endroit imposeraient une mise aux normes Minergie pour l'ensemble du bâtiment, avec les coûts importants que cela engendrerait. A noter qu'il existe déjà une petite mezzanine qui couvre la partie au-dessus de la buvette du boulodrome (cette mezzanine est dotée d'un container où les différentes associations du Cercle bouliste de la Queue-d'Arve tiennent leurs réunions. Le Cercle bouliste de la Queue-d'Arve gère le boulodrome).

Poursuite de la séance dans la salle de conférence de la Queue-d'Arve

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et des collaborateurs déjà présents lors de la visite des deux sites sportifs, à savoir: M^{me} Isis Payeras, MM. Daniel Fellay, Luc Renevey, et Patrick Eyer

M. Kanaan remercie les commissaires d'avoir pris le temps de visiter ces deux installations. Il rappelle que son département est face à un dilemme, car il faut à la fois agir dans une certaine urgence au vu de la situation, et s'assurer

que les choses soient faites correctement vu les besoins. Il précise encore qu'une étude de la zone du Bout-du-Monde/Vessy est importante, car ce territoire est classé en zone sportive, tout en offrant un fort potentiel de développement, ce qui laisse une large marge de manœuvre aux autorités.

Enfin, il rappelle que son département va tâcher de parer au plus urgent, notamment concernant les vestiaires, via le budget d'entretien des bâtiments.

Questions complémentaires de la commission et réponses reçues

La proposition concerne trois demandes de crédits différents. L'évaluation des coûts pour le premier crédit relatif à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives semble particulièrement modeste, à tel point qu'on pourrait craindre le risque d'une étude plutôt superficielle.

Cette étude n'a pas pour ambition de contacter individuellement chacun des sportifs licenciés, mais le travail se fera en collaboration avec les associations sportives. De plus, le Canton ayant déjà établi un tel inventaire sur les dix disciplines olympiques, cette analyse pourra être utilisée.

Au sujet des deux autres crédits demandés, bien que l'élaboration d'images directrices soit souhaitable, certains travaux ne peuvent attendre et ne pourront pas tous être réalisés via le budget d'entretien seulement. En effet, la transformation des terrains stabilisés en synthétique est attendue depuis fort longtemps, la réfection de la piste d'athlétisme est nécessaire, et la rénovation des vestiaires est urgente. Dès lors, en dehors des trois objets cités, en quoi l'étude garde tout son sens et n'est-ce pas trop ambitieux de prévoir tous ces travaux via le budget d'entretien?

Une réunion est prévue le 20 novembre prochain et permettra de mieux chiffrer ces diverses dépenses; en outre, certaines rénovations pourront être réalisés par étape, via le budget d'entretien courant.

De plus, il est quasiment acquis auprès du Service des bâtiments que ces travaux pourront être réalisés de cette manière, sauf peut-être pour la piste d'athlétisme, compte tenu de la spécificité des travaux de rénovation à entreprendre. Si nécessaire, une demande de crédit distincte sera déposée.

Enfin, la transformation des terrains de football sera prochainement soumise à l'arbitrage du Conseil administratif.

Des mesures d'hygiène sont-elles prévues pour le corridor traversant les vestiaires sous la tribune de la piste d'athlétisme?

Ce corridor contient des casiers de rangement mis à la disposition des associations et des clubs. Bien que l'odeur n'y soit effectivement pas très agréable, il ne s'agit que de casiers destinés au rangement de matériel sportif, et il serait dispro-

portionné de les supprimer. En outre, la Ville n'est pas responsable de l'hygiène des objets ou vêtements entreposés dans ces casiers. Néanmoins, le service tentera d'améliorer cette situation.

C'est assez nouveau que cette commission siège avec un conseiller administratif qui non seulement a la volonté de mener une politique du sport, mais démontre également comment il va s'y prendre. Cela dit, après constatation de visu, la rénovation des vestiaires est vraiment urgente. Comment avoir la certitude que ces derniers seront rénovés pour septembre 2013? De plus, des problèmes de sécurité ayant été exposés, qu'est-il envisagé pour y répondre? Enfin, concrètement, comment s'articule la collaboration avec le Canton et les communes?

Comme indiqué précédemment, la rénovation de ces vestiaires est presque assurée, bien que le calendrier ne soit pas encore défini. A la suite de la réunion du 20 novembre prochain, de nouvelles informations seront transmises à cette commission. Si toutefois le Service des bâtiments devait revenir sur la possibilité d'accomplir ces travaux via le budget d'entretien, le conseiller administratif déposerait une demande de crédit d'investissement.

Au sujet des problèmes de sécurité, il a d'abord fallu appréhender la situation et définir qui étaient ces utilisateurs indésirables. Après avoir mieux compris la problématique, le conseiller administratif s'est entendu avec sa collègue, M^{me} Alder, et cinq agents de sécurité préventive ont été délégués par son département.

En effet, cette problématique ne se limite pas au centre sportif du Bout-du-Monde mais aussi à la Maison des arts du Grütli par exemple. Ces visiteurs sont, en général, des travailleurs migrants sans papiers et ceux-ci sont orientés vers les lieux d'accueil d'urgence comme le Point d'eau. Sur ce dernier aspect, ces lieux sont en nombre insuffisant au regard des besoins, et le département de M^{me} Alder travaille afin de pallier ce manque.

Il est en outre précisé que l'unité de sécurité préventive, rattachée au département de la culture et du sport, est actuellement sous dotée pour faire face à ce type de problématique; de ce fait, cette situation imposera peut-être l'engagement d'auxiliaires ou de mandataires, à un coût sensiblement supérieur que pour des postes ordinaires.

Enfin, s'agissant de la collaboration avec le Canton et les autres communes genevoises, le travail effectué par la commission sportive de l'Association des communes genevoises est à saluer, de même que le Canton a fini par accepter de participer financièrement à la promotion du sport.

La plateforme de concertation pour les lieux sportifs s'est réunie pour la seconde fois au mois de septembre, en présence notamment des conseillers administratifs en charge des sports pour les communes du Grand-Saconnex, de Meyrin et d'Anière. Lors de cette réunion, il a été convenu que la Ville de Genève allait

entreprendre cette étude dès que possible. A cet effet, un cahier des charges a déjà été élaboré, afin de démarrer le plus rapidement possible après le vote du Conseil municipal.

Les vestiaires en préfabriqués sont exactement les mêmes depuis une trentaine d'années, et sont donc très dégradés. Ne serait-il pas possible de détruire ce bâtiment et de mettre à disposition des conteneurs aménagés en vestiaires correspondant aux besoins? Est-il possible d'avoir une évaluation des coûts liés à l'installation de ces conteneurs?

Sur un plan logistique, cette possibilité est tout à fait envisageable et, d'un point de vue comptable, les coûts de location des conteneurs pourraient être absorbés par le budget de fonctionnement, alors que leur acquisition devrait passer par le biais d'un crédit d'investissement.

Ce bâtiment est utilisé par les organisateurs de la Fête de l'Espoir et la Ville s'est engagée à le mettre à leur disposition; de ce fait, sa suppression à un si court terme poserait quelques difficultés.

Sur les coûts liés à ces conteneurs, M^{me} Payeras bénéficie de connaissances pointues dans ce domaine et sur l'utilisation de ce type d'installation; une étude sera faite sur ce point.

Alors que M. Tornare était chargé du sport, il avait été demandé à maintes reprises que les vestiaires soient dotés de douches séparées. Dans la mesure où il n'est prévu qu'un simple rafraîchissement, cela ne résout pas cette problématique.

Les crédits demandés visent, à terme, à une refonte complète du site. Le rafraîchissement évoqué se fera à court terme, via le budget d'entretien.

Discussions de la commission

Un commissaire des Verts déclare que la transformation des terrains de football au Bout-du-Monde est attendue depuis des années. Il a bien entendu que les travaux à entreprendre en urgence ne dépendent pas seulement de la volonté de M. Kanaan. C'est pourquoi, il propose une recommandation, stipulant que le vote de ce crédit ne doit pas empêcher la réfection des vestiaires, des terrains stabilisés ainsi que de la piste d'athlétisme.

Le Mouvement citoyens genevois propose alors de bien préciser que la réfection des vestiaires s'impose pour des questions d'hygiène.

Le Parti libéral-radical marque sa préférence pour signifier cette volonté de soutien à ces travaux urgents par une motion séparée, estimant qu'une recommandation pourrait nuire à la célérité du traitement de la présente proposition. En outre, les considérations évoquées dans la recommandation semblent être intégrées dans l'étude du site, telle qu'appréhendée par M. Kanaan. De plus, lors du

débat en séance plénière, les commissaires pourront relever les éléments qu'ils auraient voulu ajouter avec un effet analogue à une recommandation.

Les Verts rappellent que ces travaux urgents demandés par M. Kanaan doivent encore être arbitrés par le Conseil administratif, que cet accord doit intervenir avant la fin de l'année pour que les travaux de rénovations puissent être entrepris au plus vite. Après en avoir constaté l'urgence, la commission est demandeuse et favorable à ces rénovations. Dans ce contexte, la recommandation proposée a toute sa pertinence dans le cadre du présent rapport, à titre de soutien à la politique menée par le magistrat.

Les Verts formulent ainsi leur recommandation:

«Dans l'attente de la réalisation de cette étude, une réfection urgente des vestiaires, de la piste d'athlétisme, ainsi que la transformation des deux terrains de football stabilisés en terrains synthétiques, devront être réalisées rapidement.»

Le Parti libéral-radical relève que l'étude serait vidée d'une grande partie de son sens si l'on exclut la réfection des vestiaires, de la piste d'athlétisme et le changement de revêtement des terrains de football. En conclusion, puisque les commissaires semblent acquis sur le fond de la proposition PR-971, il serait dommage d'alourdir la procédure et de complexifier le débat en y ajoutant une recommandation.

Les Verts répliquent que la transformation de ces terrains est tout de même attendue et espérée par tous les milieux depuis plus d'une dizaine d'années. Ils observent encore que l'étude prévue devrait aboutir dans environ dix ans; sachant que la durée de vie d'un terrain synthétique est également de dix ans, la transformation de ces terrains n'aura pas été inutile et ne changera en aucune manière la teneur de l'étude.

Votes

Soumise au vote, la recommandation des Verts est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 2 MCG) contre 4 non (1 DC, 3 LR).

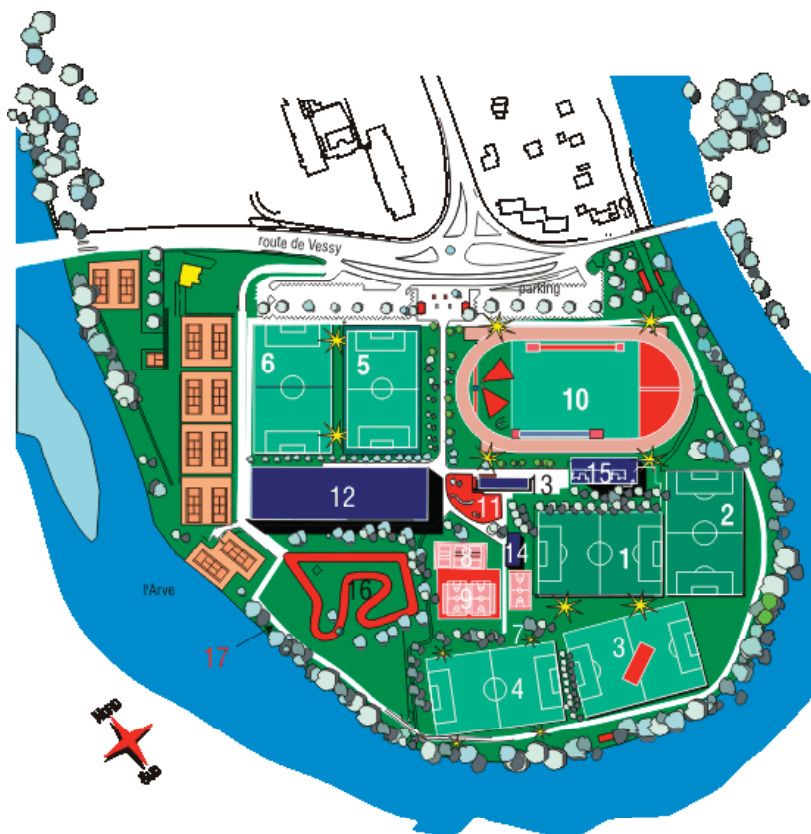
Soumise au vote, la proposition PR-971 est adoptée à l'unanimité des membres présent-e-s (2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

- Annexes:*
- Plans des centres sportifs du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve et détails des installations sportives
 - Programme prévisionnel de travail

Centre Sportif du Bout-du-Monde

12, route de Vessy - 1206 Genève - tél. 022 347 80 87 - Accès TPG : 11 - 21

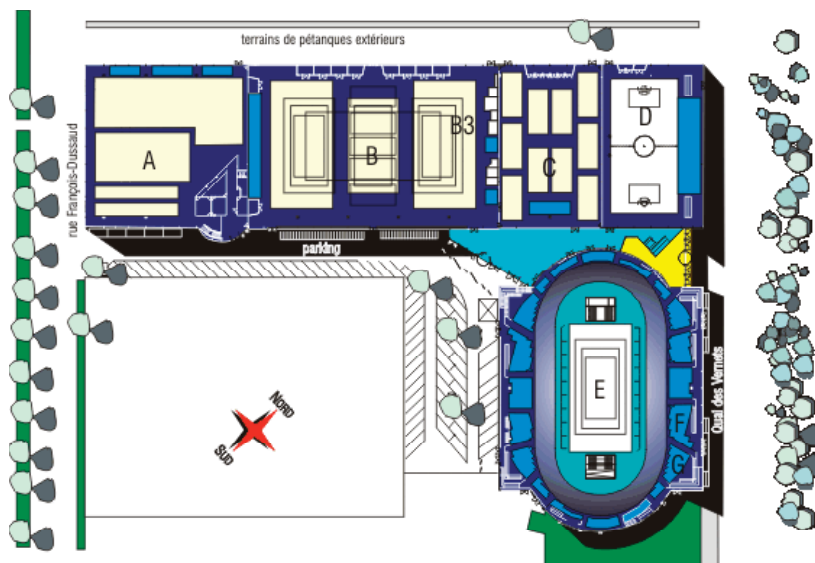
- 1 Terrain de football d'entraînement, 90m x 57m en matière stabilisée, éclairé.
- 2 Terrain de football d'entraînement, 90m x 57m en matière stabilisée, éclairé.
- 3 Terrain de football d'entraînement, 97m x 68m, ou terrain de cricket, en gazon naturel et synthétique, éclairé.
- 4 Terrain de football de compétition, 100m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- 5 Terrains de football de compétition, 93.6m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- 6 Terrains de football de compétition, 98m x 58m en gazon naturel, éclairé.
- 7 Terrain de basketball de compétition 26m x 14m revêtement en bitume, éclairé.
- 8 3 terrains de volleyball de compétition, 18m x 9m, revêtement en bitume, éclairés.
- 9 Terrains de basketball de compétition 26m x 14m ou 1 terrain de handball, revêtement en bitume, éclairés.
- 10 Installation complète d'athlétisme répondant aux normes de la FIAA.
- 11 Mur à grimper.
- 12 Pavillon des sports, salles A et B, escrime - musculation.
- 13 Vestiaires.
- 14 Vestiaires.
- 15 Buvette, vestiaires.
- 16 Piste de bicross, éclairée.
- 17 Piste de cross 1,3 km.



le Centre sportif de la Queue-d'Arve

12, rue François-Dussaud - 1227 Acacias - 022 418 44 44 - Accès TPG : 2 - 10 - 11 - 19 - 20 - K - L

- A Boulodrome, 2 pistes de boules en bois, 4 pistes de boules ferrées (Lyonnaises), 29 jeux de pétanque dont 8 extérieurs.
- B Salle omnisports. Marquage de 2 terrains de handball et 3 terrains de basketball.
- B3 Murs d'escalade.
- C Salle de badminton, 10 courts.
- D Salle de rink-hockey.
- E Vélodrome + surface omnisports.
- F Jeux de quilles, 4 pistes.
- G Salle de réunion.



Programme prévisionnel de travail

phase	objectif	actions	Durée estimée
1	Élaboration du cahier des charges et validation	• Sur la base du programme résultant de l'étude d'inventaire & diagnostic • consultation des services communaux et cantonaux concernés • processus de validation • attribution d'un marché public d'étude	3 mois
2	Analyse et diagnostic	• Analyse des contraintes et potentiels (mobilité, paysage, géologie, pollution, patrimoine...) • évaluation sommaire des coûts de mise à niveau technique • rédaction d'un 1^{er} rapport de synthèse • consultations techniques et validation	4 mois
3	Scénarios	• mise au point de scénarios (options stratégiques) de transformation du site • évaluation des scénarios et choix d'une option stratégique • consultation techniques et validation	4 mois
4	Mise au point d'une image directrice	• développement d'un avant-projet sur la base du scénario retenu • évaluation des coûts • définition des phases opérationnelles • élaboration des fiches de mesures • consultations interservices • Validation finale	4 mois

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Comme cela a été rappelé lors de la demande d'urgence, cette proposition du Conseil administratif a été adoptée à l'unanimité de la commission des sports. Je tenais à saluer cette unanimité de la commission.

Ensuite, je relèverai que cette proposition, quand bien même le montant des crédits demandés reste modeste, est extrêmement importante pour la politique sportive en ville de Genève. Pour le dire très rapidement, le Conseil administratif projette de faire un certain nombre de projections à l'horizon 2020, qui permettront d'organiser la politique sportive. L'importance de cette proposition n'est donc absolument pas en rapport avec le montant des crédits demandés, de quelque 700 000 francs. En réalité, son enjeu est majeur à l'horizon 2020.

Une série d'études, d'inventaires, de diagnostics seront effectués grâce à ces trois crédits et, qui plus est, le Conseil administratif va relever le défi de travailler avec l'Association des communes genevoises et les autres communes, et surtout avec le Canton. En troisième lieu, ce qui est aussi nouveau, c'est qu'on se préoccupera de l'organisation territoriale des installations sportives – il y en a vingt-quatre rien que pour la Ville de Genève – au sein de l'agglomération, c'est-à-dire du Grand Genève. C'est la raison pour laquelle je saluais la collaboration entre la Ville et le Canton.

Enfin, en dernier lieu, je souligne qu'une recommandation a été acceptée par la commission, qui vise à appuyer le magistrat M. Kanaan dans ses démarches, notamment par rapport à la proposition PR-961 que nous avons votée récemment, et donc à soutenir la réfection d'un certain nombre d'installations et, notamment, des vestiaires, qui sont dans un état crapoteux. Voilà ce que j'avais à dire. Mesdames et Messieurs, je vous invite à suivre la commission des sports et à voter ce projet, avec une belle unanimité.

Premier débat

M. Sylvain Thévoz (S). Je voudrais juste ajouter que, si les investissements, en Ville de Genève, ont été les parents pauvres durant un certain nombre d'années, les investissements sportifs, eux, ont été les enfants orphelins! S'il y a vraiment un domaine dans lequel il faut «rattraper le temps perdu», c'est bien celui-là.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que, dans l'attente de la réalisation de cette étude, une réfection urgente des vestiaires, de la piste d'athlétisme, ainsi que la transformation des deux terrains de football stabilisés en terrains synthétiques, soient réalisées rapidement.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (49 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (53 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives propriétés de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif de la Queue-d'Arve/Vernets.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Je salue, à la tribune du public, M. Roberto Broggini, député et ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

7.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, situé à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, route de Chêne et rue Viollier, sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives (PR-988 A)¹.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission a siégé le 25 septembre 2012 et le 2 octobre 2012, présidée par M. Vincent Schaller.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

Rappel de la proposition

Exposé des motifs

«Le projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, dressé par le Département des constructions et des technologies de l'information le 9 juin 2010, prévoit la construction de plusieurs bâtiments destinés à recevoir un équipement culturel (la Nouvelle Comédie), un nombre substantiel de logements ainsi que des activités, des commerces et des équipements sportifs et de proximité sur un périmètre situé au-dessus de la future gare des Eaux-Vives, entre la rue Viollier,

¹ Proposition, 1451.

l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne, feuille 2 du cadastre de la Ville de Genève.

»1. *Périmètre et données foncières*

»Ce périmètre d'une superficie de 63 544 m², situé en zone de développement 3, est constitué de parcelles propriétés de l'Etat de Genève N^{os} 1806, 2432, 2445, 2822, de la Ville de Genève N^o 1657 et des DP Communal N^{os} 3011, 3012, 3013, 3014, 3016.

»2. *Objectif du projet de PLQ*

»Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet CEVA et vise deux objectifs complémentaires: valoriser les terrains aujourd'hui affectés à une utilisation ferroviaire et qui seront rendus libres de constructions après l'achèvement des ouvrages du CEVA et développer un pôle d'échanges et une centralité de quartier dans un site particulièrement attractif à proximité immédiate de la future Gare des Eaux-vives.

»3. *Description du site et contraintes*

»Le site de la gare des Eaux-Vives constitue un plateau horizontal créé artificiellement qui vient s'inscrire dans la topographie naturelle dont la pente est inclinée en direction du lac. Il marque une coupure urbaine forte entre les parties aval et amont du quartier des Eaux-vives. Ce plateau se termine par un mur de soutènement d'une hauteur de près de trois mètres, surplombant la route de Chêne.

»Le site, qualifié de friche ferroviaire, est actuellement très peu bâti. Hormis les bâtiments de l'ancienne gare construite en 1887 (buffet, billetterie, hangars), il est occupé par une série de bâtiments relativement vétustes de petites et moyennes entreprises.

»Le site est également caractérisé par une série d'arbres en alignement sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas, ainsi que quelques grands arbres remarquables qui seront conservés dans le projet.»

Séance du 25 septembre 2012

Audition de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme, de M^{me} Anne-Marie Mokrani, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme, de M^{me} Anne Vuichard, cheffe de service Arve Lac à la direction des plans d'affectations et requêtes (PAR) (suppléance possible par Malika Regamey architecte urbaniste au PAR), et de M^{me} Mariléna Cadau, architecte urbaniste au PAR

M^{me} Vasiljevic Menoud explique les objectifs de la proposition, soit:

- l'édification de 7 bâtiments d'une hauteur maximum de R+7;

- la réalisation de 34 300 m² de logements, (pour env. 87 155 m² de surface brute de plancher) soit environ 310 logements;
- la réalisation de 7755 m² destinés à des activités tertiaires et 15 272 m² de commerces et 711 places de stationnement (420 pour les logements, 100 pour les habitants actuels, 139 pour remplacer les places supprimées et 231 places pour les activités ainsi qu’une cinquantaine de places pour la gare);
- un programme d’équipement public (accueil de la petite enfance, équipement sportif, etc.) est à l’étude.

L’enquête publique s’est déroulée du 11 mai au 12 juin, huit observations sont venues en retour (de la part des TPG, de Pro Vélo, du TCS, etc.). Les thèmes abordés ont été:

- Stationnement des voitures.
- Stationnement et gestion de l’accès pour les cyclistes.
- Sécurité.
- Arbres: nécessité d’abattage et compensation.
- Concertation: absence de prise en compte des avis, remarques, propositions lors de la phase de conception.
- Gestion du chantier et lourdeur du projet concernant les bâtiments Heimatstil avenue de la Gare-des-Eaux-Vives.

Un rapport d’impact devra préciser ces éléments. D’autres études doivent être faites autour de ce PLQ.

Question: Vous n’avez pas parlé des équipements sportifs, quid? Est-ce que ceci va rentrer dans le concours d’architecture prévu?

Réponse: Ils sont prévus dans les sous-sols des bâtiments de la Ville. La commission des sports a émis des demandes pour un certain nombre d’équipements (mur de grimpe, salle polyvalente, etc.) et ces éléments entreront dans le cadre du concours.

Question: Combien de places de stationnement seront supprimées et combien créées, car il faut tenir compte des clients (gare, restaurant, Comédie, etc.)?

Réponse: Le CEVA supprime 265 places. En sous-sol, 130 places seront recrées, plus 80 en surface. Ce nombre de places doit être estimé en concertation avec la Fondation des parkings. Nous aimerions, bien sûr, que l’accès soit par transports collectifs.

Question: Pour ces 300 nouveaux logements, y a-t-il bien 711 places de parc?

Réponse: Non, il y a une demi-place par logement.

Question: Quel est la situation concernant les servitudes?

Réponse: Il y a cession du domaine public Viollier, deux propriétés de l'Etat vont devenir communales. Il n'y a pas de servitudes contraignantes.

Question: Est-il possible de maintenir l'actuelle gare? Une demande de mise à l'inventaire a été déposée.

Réponse: C'est le bâtiment B qui remplacera l'actuelle gare des Eaux-Vives. Non, il n'est pas possible de maintenir le bâtiment actuel.

Question: Quelle est l'avancée des études d'aménagements par rapport à ce que nous avons vu?

Réponse: Le plan directeur était différent, il est amélioré par la mixité d'affectations et la délimitation des droits à bâtir.

Question: Un concours d'architecture va être lancé. Vous faites déjà tout à la Ville où le projet est déjà très avancé et ensuite vous lancez un concours, n'est-ce pas un doublon?

Réponse: Non, certaines choses doivent être affinées et vérifiées, pour voir comment cela fonctionne. Seuls les gabarits et les grandes lignes ont été arrêtés.

Question: Quid des places de stationnement si ce site est aussi bien desservi par les transports publics et quel type de logements?

Réponse: Il y a des directives, dont une motion du Grand Conseil qui demande 900 places dans ce PLQ. Plusieurs avis demandent de tenir compte du besoin de places de stationnement notamment pour les activités. Il y aura plus de logements sociaux que prévu par la loi, ce seront des logements conformes aux normes de la Ville de Genève.

Question: Combien de places d'emplois?

Réponse: 340 emplois envisagés.

Question: Explications du fonctionnement avec la gare, accès?

Réponse:

- route de Chêne et chemin Frank-Thomas: accès par escalators, etc.;
- un quai central pour la gare des Eaux-Vives;
- un très long quai permettra l'arrêt de lignes internationales;
- un niveau dédié aux surfaces commerciales est prévu, avec niveaux de parkings.

Question: Une demi-place de parc par logement, n'est-ce pas un peu faible? En effet, il faut aussi envisager le développement de la zone et il serait sage de prévoir une réserve.

Réponse: Il a été décidé d'appliquer la norme d'une demi-place par logement et d'y ajouter environ 50 places.

Propositions: PLQ et cheminements pédestres à la gare des Eaux-Vives

La commission va voir la maquette et constate que:

- le tunnel vers Caterpillar sera supprimé;
- un projet de trolleybus est envisagé jusqu’aux Communaux d’Ambilly;
- le trafic privé sera restreint, voire bloqué, outre l’esplanade;
- pour la coordination des travaux, une structure similaire à la Société de valorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives est en train d’être mise en place pour les constructions;
- le gabarit des bâtiments sera du R+7;
- il est prévu deux voies en sous-sol;
- 500 places sont prévues pour la vélostation;
- la continuité vers Chêne-Bourg ne sera pas modifiée.

Question: Est-ce que l’entreprise Montant sera relogée?

Réponse: En principe, les entreprises sont relogées. On vous répond plus précisément plus tard par écrit.

Séance du 2 octobre 2012

Audition de M^{me} Fabia Christen Koch et M. Jean-Philippe Koch

M^{me} Koch explique les complications administratives que son couple a dû affronter, ainsi que le groupe hétéroclite qu’ils représentent.

M. Koch explique qu’ils ne sont pas des *Neinsager* et qu’ils ont voté pour CEVA et pour les constructions.

Le projet de PLQ soumis est imparfait pour trois points:

- urbanisme;
- usagers;
- patrimoine.

Une réponse-alibi ne sera pas acceptée. L’argument du respect de la loi n’est pas relevant. Il n’y a pas de doute quant à la légalité de ce PLQ, mais il convient de l’améliorer. Le manque total de concertation est flagrant. La concertation, c’est élaborer un projet ensemble.

Il mentionne avoir écrit un article pour la *Tribune de Genève*, et dit qu’il le tient à la disposition de la commission.

Il déplore le saucissonnage des projets par une ribambelle de PLQ connexes qui empêche une vision urbaine cohérente et globale.

Les enfants du cycle de la Gradelle passaient d’un quartier à l’autre en longeant les voies et le parcours durait environ deux minutes. Les ingénieurs ont décidé de fermer ce passage, ce qui oblige les enfants à faire un long détour.

M. Koch relève l'illogisme irresponsable du trajet de la voie verte, qui longe le CEVA, mais qui disparaît pour reprendre ensuite de l'autre côté! La voie verte était l'un des arguments pour vendre le CEVA à la population.

Rien n'est concrètement et raisonnablement prévu pour les déplacements des cyclistes. Ce PLQ est imprécis. Comment les personnes vont-elles circuler?

Les auditionnés abordent alors les observations particulières.

Les habitants sont inquiets au sujet des places de stationnement, déjà rares, ainsi que des lieux de déchargement pour les marchandises. C'est lourd pour les riverains. Et quid des lieux de chargement et déchargement pour les personnes à mobilité réduite? C'est un vrai problème qui s'annonce car c'est un chantier qui va durer six ans.

Pour le projet lui-même, sur la question du patrimoine et de l'urbanisme, plusieurs points sont relevés.

Les immeubles existants sont classés et furent construits entre 1900 et 1910. Devant ces immeubles se trouvait le buffet des voyageurs, qui a été incendié. Un autre subsiste: l'immeuble des voyageurs de la gare des Eaux-Vives qu'on laisse tomber en ruine alors qu'il serait facile de le réhabiliter en y créant une maison du patrimoine, maison de quartier ou un nouveau buffet de la gare. Ce bâtiment fait l'objet d'une demande de classement.

L'alignement des bâtiments projetés, plus large et plus haut, n'est pas en harmonie avec ce qui existe déjà (immeubles actuels: rez+5 – nouveaux: rez+7). De plus, le style «barre d'immeuble» est un concept dépassé.

Il n'y a plus de places dignes de ce nom aux Eaux-Vives. Nous aurions la chance de construire une place digne de ce nom; alors qu'il est envisagé dans ce PLQ un lieu de rencontres et on ne voit pas comment cela sera possible au vu des cyclistes et des véhicules qui devront y passer. Et quid des piétons?

M^{me} Koch parle des 294 arbres qui doivent être abattus – elle craint que cela ne devienne un «Cornavin bis» ou «Bel-Air ter».

La diversité des essences des arbres fait partie de l'esprit de Genève. Ce qui fait le charme d'un quartier, c'est aussi d'avoir des arbres d'essences variées, et Genève a comme particularité d'avoir un patrimoine dans le domaine extrêmement riche. Le plan d'abattage prévoit un véritable holocauste végétal!

Il y a deux alternatives possibles pour la création d'un parking souterrain, soit un seul étage sur un périmètre très grand qui empêchera en large mesure les plantations, ou sur trois étages, et il pense qu'il sera nécessaire de se prononcer sur ce choix.

Quant au parking souterrain, c'est 100 places de moins prévues, ce qui préte-rite les habitants actuels.

Les parkings proches seront réservés aux commerces alors que les personnes qui vivent dans le quartier de la gare devront se rendre jusqu'à l'avenue de Frontenex, ce qui est aberrant et fort peu écologique.

Ce sont ces aberrations que les auditionnés tiennent à relever.

La circulation va être centralisée à la rue de Savoie, qui est déjà surchargée à journée faite. Pourtant, l'avenue Godefroy pourrait être élargie, car l'Etat prévoit de faire usage de son droit de préemption sur les villas qui la bordent, afin de densifier la zone.

La rue de Savoie ne peut pas, quant à elle, être agrandie. Les spécialistes de la gare des Eaux-Vives se sont concentrés sur ce périmètre sans se préoccuper des alentours, oubliant qu'on n'est pas en train de construire dans le désert.

M^{me} Koch revient sur la zone de rencontre, qui sera surchargée de la même manière que la place Cornavin avec des flux de voitures, de vélos et de piétons.

Question: Des trains grandes lignes vont transiter dans cette gare, qui sera la deuxième en importance du canton. Des immeubles vont être construits mais l'angle de la sécurité est négligé. Comment omettre l'implantation d'un poste de police? Quelle conséquence politique peut envisager un lieu aussi densifié et négliger la sécurité?

Question: Vous ne communiquez pas les réponses reçues de l'Etat.

Réponse: Il est difficile d'intégrer la mauvaise foi! Il n'y a pas grand-chose à intégrer puisqu'il a été dit que le projet est parfait dans la mesure où il respecte la loi. L'imprécision du projet serait due au concept de PLQ, selon le Canton.

Remarque d'une commissaire: Nous n'avons pas encore les détails, personne ne sait à quoi ressembleront les immeubles.

Réponse: Seuls les gabarits sont définis et l'habillage est en mise au concours. Les immeubles feront 27 m de haut.

Question: La Ville de Genève est censée avoir fait un concours, avez-vous vu les résultats? Ne vous satisfont-ils pas? Il faut quand même réaliser la politique de logement.

Réponse: Les projets ont été finalisés en suite du concours. Nous avons vu l'exposition à la place du Faubourg, mais le projet qui est envisagé est une rue et non une place. J'approuve les constructions de logements, mais ce saucissonnage est ridicule. Cette «verru» (caserne) coupe l'harmonie de l'ensemble et il serait bon d'envisager un autre emplacement.

Question: Avez-vous déposé des oppositions au PLQ?

Réponse: Non, nous avons déposé des observations. Mais nous le ferons dans les délais lorsque l'Etat prendra une décision, même si ce n'est pas notre but.

Question: Deux transversales sont prévues pour les piétons. Quelles observations?

Réponse: Nous avons vu ces deux transversales. Il y a une forte déclivité, ce qui va être gênant pour les poussettes et les personnes handicapées.

Un commissaire résume les préoccupations des auditionnés.

Les 4 points importants pour eux sont:

- l'arborisation;
- l'implantation de l'immeuble devant la Comédie;
- les parkings. Proximité et nombre de places;
- la zone de rencontre, gestion des flux d'usagers divers. Il précise qu'un poste de police municipale est prévu.

Réponse: Nous ne voulons pas de police municipale. Le poste de gendarmerie de la rue Adrien-Lachenal doit être déplacé, c'est l'occasion rêvée. Et ce n'est pas un simple PLQ, mais celui de la deuxième gare internationale du canton.

Question: Quelles sont vos attentes par rapport au Conseil municipal?

Réponse: Nous n'avons pas vraiment d'attentes, nous sommes heureux d'avoir été auditionnés par votre commission. Nous espérons que l'Etat répondrait d'une autre manière. Nous attendons que les plans soient corrigés, si votre commission peut influencer, nous en serions ravis. Si M. Pagani se penche sur le problème et qu'il y a un front commun, cela pourrait infléchir M. Longchamp.

La réponse du Département de la mobilité parle de légère baisse, concernant les places de stationnement. Cependant 711 places sur 800 n'est pas une légère baisse mais près de 10% de moins, et M. Koch se demande où il faudra placer les voitures. Il se déplace tous les jours à vélo mais n'a pas le choix pour aller chercher sa mère handicapée. Il déclare qu'il ne faut pas être dogmatique quant aux voitures.

Question: Quid du bâtiment des voyageurs de l'ancienne gare des Eaux-Vives? Souhaitez-vous le conserver ou pourriez-vous tirer un trait si vos autres demandes sont satisfaites?

Réponse: Evidemment que je souhaite qu'elle soit conservée, car elle est l'âme du quartier et lui a donné son nom. Elle a un rôle historique, et il est possible d'en faire quelque chose. Seule Action Patrimoine vivant partage notre position et je pense que la demande pendante de classement portant sur ce bâtiment depuis des années n'est pas une preuve de bonne foi de la part des autorités.

Sortie des auditionnés à 18 h 32.

Une commissaire des Verts déclare être déçue par la présentation, similaire à celle d'il y a une année. Elle souligne que l'espace devant la Comédie devra être réfléchi, ainsi que l'implantation des bâtiments. Elle est vraiment déçue par ce PLQ.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe accepte avec enthousiasme ce PLQ, bien qu'une demi-place de parc par logement soit un peu faible. Elle ajoute qu'il serait bon que l'Etat s'occupe du problème des accès pour handicapés car ce n'est pas un faux problème.

Un commissaire socialiste relève la pertinence de certaines remarques qui ont été faites et il déclare être sensible à la problématique de la circulation, bien qu'il n' imagine pas des centaines de cyclistes déferlant sur la gare des Eaux-Vives. Il ne comprend pas le maintien du trafic dans cette zone. Il pense que les compensations semblent suffisantes quant à l'abattage des arbres. Il évoque ensuite les places de parking et il rappelle avoir entendu que ce quartier devait être exemplaire au vu des transports publics et estime que le nombre de places est encore trop élevé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce, pour son groupe, un amendement qui serait: *«d'engager le Conseil administratif à augmenter les surfaces de logements prévues afin de garantir que le ratio un logement pour un emploi soit respecté. Tous les emplois créés y compris pour le théâtre et la gare devront être pris en compte»*. Elle pense qu'il est nécessaire de trouver un équilibre exemplaire.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il s'agit plutôt d'une recommandation. Il ajoute que son groupe ne pourra pas entrer en matière, d'autant que la gauche rappelle qu'il est difficile de réaliser des surélévations tout en respectant le patrimoine. Il pense qu'ancrer ce principe de un pour un supprime la flexibilité et il estime qu'il est regrettable de se priver de logements ou d'emplois. Il pense que ce PLQ sera soumis à des réaménagements et il suggère que la Ville intervienne lors de la réalisation. Cela étant, il rappelle qu'il est question de 300 logements, une priorité pour les Genevois.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare être favorable au principe «une place de travail et deux logements». Il ajoute qu'il faudrait également plus de places de stationnement. Il rappelle que le Grand Conseil a voté 800 places. Il évoque ensuite l'abattage des arbres et il pense qu'il est question d'un véritable massacre alors qu'il serait certainement possible de sauver un certain nombre d'arbres. Il termine en déclarant que son groupe s'abstiendra sur cette proposition.

Le président déclare aller dans le sens de son collègue de parti et il pense que le ratio un emploi pour un logement doit être appliqué de manière souple. Il rappelle que ce lieu sera un pôle d'échanges et il estime que ce déséquilibre ne pose pas de problème.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande pourquoi auditionner des personnes si la commission ne prend pas en compte leurs arguments. Certaines des remarques des auditionnés semblent pertinentes et il remarque que des oppositions risquent de voir le jour, ce qui entraînera des délais importants. Il mentionne ensuite être membre d'Action Patrimoine vivant et explique que son association est intervenue auprès du Conseil administratif pour sauvegarder le bâtiment des voyageurs qui est cité dans un grand nombre d'ouvrages. Il pense qu'il serait judicieux que la Ville sauvegarde ce bâtiment.

Il évoque ensuite l'équilibre un pour un et il déclare que l'occasion est donnée pour respecter ce principe.

Une commissaire socialiste mentionne sa volonté d'avoir un équilibre entre les logements et les places de travail et précise que son groupe soutiendra cet amendement. Elle déclare que les commissions sont là pour entendre de nombreuses personnes qui alimentent les réflexions, mais cela ne signifie pas qu'il est nécessaire de tout prendre en compte.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est déçu par ce projet, plein de bonnes intentions mais bâclé et qui manque de cohérence. Elle remarque que rien n'est prévu pour les habitants avant et après ce projet. Elle ajoute que rien non plus n'est prévu au niveau de l'accès au nouveau périmètre pour les véhicules d'urgence et de la sécurité. Elle observe qu'il n'y a pas de cohérence entre le PLQ et le périmètre avoisinant ni avec le trafic tant des piétons et des vélos que des véhicules. Elle est également dérangée par l'aspect patrimonial, d'autant que des demandes de classement ont été déposées. Elle est également sceptique par rapport à la justification de l'abattage des arbres et elle remarque que seuls les chemins piétonniers sont bien prévus. Elle pense que ce serait l'occasion de faire quelque chose de beau et elle craint que ce soit un cafouillis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra ce PLQ mais avec des recommandations. Elle insiste sur le fait qu'il est important d'aller dans le sens de la concertation avec les habitants et de les prendre en compte, de rester attentif, puisqu'il est question de travaux de longue durée, vis-à-vis de personnes pouvant être handicapées. Elle ajoute qu'il faudrait également veiller à la réalisation d'un espace de rencontre dans la finalisation du projet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien évoque le ratio emplois/logements et rappelle que ce concept est un principe de bonne gestion mis en avant par l'administration à l'époque de M^{me} Wiedmer-Dozio, lors de la première étude du PAV; l'administration de la Ville n'a pas attendu la commission pour être attentive à cette question. Elle pense que graver ce ratio dans le marbre n'a pas de sens. Quant au patrimoine bâti, c'est une question récurrente, il est des choix à faire. Maintenir ce bâtiment supprimerait une grande zone du projet. Elle estime

préférable de donner la priorité aux vivants. Elle relève que tout le monde est en faveur du logement et de la nouvelle Comédie.

Votes

Le président fait voter la première recommandation:

«La commission engage le Conseil administratif à augmenter les surfaces de logement prévues afin de garantir que le ratio un logement pour un emploi soit respecté dans le PLQ. Tous les emplois créés y compris pour le théâtre et la gare devront être pris en compte.»

Cette recommandation est refusée par 7 non (3 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve) et 1 abstention (UDC).

Le président fait voter la deuxième recommandation:

«Améliorer la concertation avec les habitants.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC) et 7 abstentions (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG).

Le président fait voter la troisième recommandation:

«Veiller à la qualité de vie des habitants pendant les travaux.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) et 7 abstentions (3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Le président fait voter la quatrième recommandation:

«Veiller à la création d'un espace piéton propice à la convivialité dans le projet final.»

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 4 non (2 MCG, 2 LR) et 3 abstentions (1 LR, 2 UDC).

Le président passe au vote de la proposition PR-988, qui est acceptée par 11 oui (3 LR, 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) et 4 abstentions (2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Propositions: PLQ et cheminements pédestres à la gare des Eaux-Vives

vu l'article 6, alinéas 3 et 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, qui prévoit la construction d'environ 300 logements ainsi que des activités, des commerces et des équipements culturels et sportifs sur un périmètre situé au-dessus de la future gare des Eaux-Vives, entre la rue Viollier, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne, feuille 2 du cadastre de la Ville de Genève.

7.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex N° 60 et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-989 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de cheminement pédestre N° 29899, situé entre la route de Frontenex N° 60 A et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-990 A)².

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission a siégé le 25 septembre 2012 et le 2 octobre 2012, présidée par M. Vincent Schaller. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

Séance du 25 septembre 2012

Audition de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme, et de M^{me} Albane Ferraris, géographe-urbaniste au Service d'urbanisme qui nous présente le projet, conjoint à celui de l'aménagement de la gare des Eaux-Vives

L'idée est d'assurer des communications piétonnes en direction de l'avenue de Frontenex et des transports collectifs.

Pour le bas du quartier des Eaux-Vives, il est prévu des voies piétonnes recréant l'accès avec le haut du quartier.

Pour établir ces trajets, le projet s'appuie sur la loi d'application de la loi fédérale sur le cheminement pédestre. Ces lois gèrent les chemins pour piétons.

¹ Proposition, 1459.

² Proposition, 1464.

Un plan localisé pédestre s'adopte de la même manière que les plans localisés de quartier, avec une enquête publique, etc.

La Ville possède un plan directeur des chemins pour piétons.

Il y a toujours une discussion avec les propriétaires privés pour établir un parcours piétonnier.

Il est important de créer une connexion par deux cheminements avec la gare des Eaux-Vives pour ne pas avoir un arrière de gare glauque, donc ouvrir cet arrière par la création d'une grande place avec cheminement (5 m de large). L'idée est de passer sur une seule parcelle, raison pour laquelle le cheminement fait un coude. Le second cheminement passera par l'avenue Godefroy. Certains cheminements ont été négociés très rapidement alors que d'autres n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente après dix ans.

L'enjeu est de créer simultanément ces chemins pour la mise en fonction de la gare en 2017.

Nous en sommes à la phase d'examen par la commission, ensuite viendra la délibération.

Précision: le plan dépend aussi du vote d'un crédit de réalisation.

La Ville avait anticipé pour ces cheminements d'utilité publique, la mobilité autour de cet axe est un enjeu important.

L'idée est de dire que les piétons se déplacent bien dans les anciens quartiers, ce qui est moins le cas dans la zone de développement, raison pour laquelle il convient de densifier la maille de ces chemins piétonniers, et ce maillage est idéal.

L'idéal est de densifier les cheminements piétons afin de rendre les accès agréables et pratiques entre les zones du quartier et de créer autour de cette gare une continuité piétonne.

Autres points importants, des arrêts TPG seront modifiés à la route de Frontenex. Il y a préservation du parc à jeux et pas de maillage trop près des façades afin de respecter l'intimité. Deux arbres (cèdres) sont à préserver.

Contrainte pour le deuxième cheminement: du fait de la rampe de parking hélicoïdale, le parcours passera au ras de la passerelle.

L'idée est d'avoir les accès les plus rectilignes possible pour les piétons en direction de la gare.

Du fait de l'arborisation, il est prévu une partie imperméable et environ 50% perméable pour pouvoir effectuer des plantations.

Propositions: PLQ et cheminements pédestres à la gare des Eaux-Vives

Il fallait vérifier que toutes les lois étaient respectées. Maintenant, nous attendons les réponses des propriétaires, qui ne semblent pas opposés à un projet qui respecte l'intimité des façades.

Questions:

- emprises foncières et servitudes: privés ou Etat?
- date des enquêtes?
- pour la question de sécurité est-ce que le plan lumière sera utilisé?
- accès pour les vélos?
- pourquoi mettre en place des PLQ si les propriétaires sont en faveur de ces projets?
- ces chemins débouchent sur la place d'une gare CFF grande ligne, pourquoi ces chemins sont détachés du projet principal de la gare, et pourquoi le Canton n'a pas pris l'initiative de ce projet de cheminement?

Réponses:

Chaque parcelle est propriété de sociétés immobilières.

Les enquêtes publiques auront lieu en 2013, dès votre décision le processus sera lancé.

Un accord devra être trouvé avec Nature et Paysage (plan lumière).

Il s'agit d'une servitude pour piétons exclusivement (servitude à talons sur ces deux chemins) – les accès vélos ont été prévus sur d'autres axes.

Les propriétaires entrent plus facilement en matière sur des chemins pour piétons que sur des pistes cyclables.

Aux heures de pointes, le flux de piétons sera relativement dense (passagers descendant des trains).

Le revêtement ne permet pas aux vélos de rouler à la vitesse qu'ils aiment.

Le souhait est de préserver les piétons, et ce n'est pas adapté aux vélos.

Certains projets sont en négociation depuis dix ans, les conventions de droit privé prennent beaucoup de temps, le moyen de pression dans ce cas de figure est plus fort en raison des délais et des enjeux vis-à-vis de la gare des Eaux-Vives. Si on est coincés, et trop proches de la date de l'ouverture de la gare, on va voir les propriétaires et on déclare que ça ne va plus!

Si on se retrouve à la date de l'ouverture de la gare et pas d'accès réalisés, on va faire la une des journaux!

Le PLQ est là pour donner des bases légales, il y a deux outils dans la législation genevoise qui se calquent sur des bases différentes, soit cantonales et fédérales.

Les chemins pour piétons s'appuient sur la loi fédérale sur les chemins pédestres.

Le plan directeur des cheminements pédestres relève vraiment d'une compétence communale.

Séance du 2 octobre 2012

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que la problématique des accès n'a pas été résolue, notamment les accès cyclistes, et il pense que les propositions qui ont été faites sont insuffisantes. Il se demande s'il ne faudrait pas faire une recommandation afin de prévoir un accès pour les vélos sur ces cheminements.

Une commissaire des Verts soutiendra cette recommandation. Elle ajoute que les accès qui ont été présentés sont judicieux mais elle ne pense pas que ces chemins doivent rester exclusivement piétonniers.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutiendra ces deux propositions.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose alors la recommandation: *«autoriser les vélos à circuler dans les zones piétonnes»*.

La rapporteuse signale que c'est sur la proposition PR-988 qu'il fallait faire ces recommandations puisque ces deux propositions ne concernent que les voies pédestres. Les chemins pour piétons s'appuient sur la loi fédérale sur les chemins pédestres et relèvent du droit communal et c'est la raison pour laquelle ces propositions sont séparées de la propositions PR-988. Elle signale qu'il est également possible lors du débat sur la proposition PR-988 de déposer une intervention sur la circulation cycliste afin de ne pas mélanger les genres.

Votes

Le président acquiesce et fait voter la proposition PR-989, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 LR, 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG).

Le président fait ensuite voter la proposition PR-990, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 LR, 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG). (*Voir dans le Mémorial N° 36 le texte des résolutions adoptées sans modification.*)

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). En commission, nous avons été ravis de voter le premier projet d'étude pour ce secteur, ravis de voir que quelque chose était enfin envisagé sur cette friche ferroviaire. En revanche, lorsqu'on nous a présenté la proposition PR-988, cela a plutôt été la soupe à la grimace... En effet, comme d'habitude, ce plan localisé de quartier est un morceau du puzzle, qui ne s'insère pas vraiment dans le voisinage. Les intentions sont bonnes, mais ce PLQ a beaucoup de défauts et, si nous devons l'amender ici, ce serait un travail énorme. Sachant que le concours d'architecture est encore en cours, c'est un embryon de projet. Honnêtement, parti comme il est, je ne pense pas – c'est là mon opinion non pas de rapporteuse, mais de membre du Mouvement citoyens genevois – qu'il passera l'étage supérieur. Ce soir, quel que soit le vote, l'important est de constater qu'on a lancé l'idée de construire des logements sur cette friche ferroviaire. Pour le reste, s'il fallait corriger ce qui a été fait jusqu'à présent, ce serait trop de travail. Alors, laissons faire les spécialistes, et qu'ils s'amuse bien!

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Effectivement, nous avons ressenti pas mal de déception. Nous sommes déçus de la lenteur avec laquelle le projet avance, nous comprenons mal que les démarches se succèdent sans pourtant montrer de grandes avancées. Pour rappel, en 2009, nous avons voté le plan directeur de quartier, qui nous avait donné l'image directrice du quartier, c'est-à-dire à peu près le plan en vigueur qu'on a actuellement encore. Ensuite, nous avons voté un crédit d'étude pour les travaux concernant la crèche, les espaces sportifs, les espaces dédiés à la jeunesse. Nous avons donc l'image et le programme. Aujourd'hui, on nous présente le plan localisé de quartier. Alors, je sais que c'est la démarche habituelle: on établit le PDQ, puis le PLQ, mais que voit-on de plus dans ce PLQ? Pas grand-chose!

En commission, j'ai interrogé les personnes qui nous présentaient ce plan: qu'y a-t-il de nouveau, qu'a-t-on fait en trois ans de travail? On m'a répondu qu'on avait amélioré, précisé les mixités d'affectation, défini les droits à bâtir. En gros, il y a un peu plus de détails, on sait ce qu'on va faire, on a un peu précisé les choses, mais rien d'autre. En 2009, on savait déjà dans quel bâtiment il y aurait des équipements sportifs, dans quel bâtiment il y aurait la Nouvelle Comédie, dans quel bâtiment il y aurait du logement. Aujourd'hui, on ne sait rien de plus. Même pour la Nouvelle Comédie, par exemple, où le programme est certes un peu plus défini, nous n'avons reçu aucune information. C'est par la suite et par d'autres biais que nous avons eu plus de renseignements.

En dehors du fait qu'on n'a donc pas beaucoup avancé, il va encore falloir lancer un concours d'architecture. Nous avons demandé si c'était vraiment utile.

On nous a répondu que oui, qu'il fallait affiner, vérifier si le programme correspondait vraiment aux gabarits. Certes, il est vrai qu'il faudra définir les typologies, dessiner la forme des bâtiments, mais, concrètement, on est en train d'ajouter un échelon pour ne rien savoir de plus qu'en 2009. Dans deux ou trois ans, on aura le résultat du concours d'architecture sur des plans qu'on connaît depuis trois ans, sur des gabarits qu'on connaît depuis maintenant un an. Espérons que nous en serons émerveillés! En l'occurrence, la procédure est mauvaise, chronophage, chère, mais ce sont malheureusement les règlements administratifs qui l'imposent. Reste qu'il y a de quoi se poser pas mal de questions.

S'agissant du programme, il est excellent. Il y aura la Nouvelle Comédie – attendue depuis longtemps – des logements, des espaces publics, des équipements sportifs, des salles de répétition pour la musique – qui étaient un des combats au moment de la définition du programme – ainsi que pas mal d'autres infrastructures. Le programme est donc vraiment l'aspect positif du projet. En revanche, l'aménagement laisse à désirer, notamment celui de l'espace public devant la Nouvelle Comédie. Pour résumer, il y aura d'un côté des bâtiments et un grand espace public, où passera la voie verte, et de l'autre côté d'autres bâtiments. Or, comme souvent sur les grandes places à Genève, nous ne sommes pas sûrs que cela va fonctionner. Nous avons relevé en commission qu'il aurait des problèmes d'accès et des conflits d'usage entre les piétons et les cyclistes. En effet, on sait que, au lieu de faire un détour par la piste cyclable, les cyclistes choisiront le chemin le plus agréable, le plus pratique, le plus logique. Il faudra donc régler ces conflits d'usage.

Il y a aussi beaucoup de problèmes d'accès à la Nouvelle Comédie, et c'est fort dommage. L'aménagement n'a pas du tout été réfléchi en lien avec les besoins réels et concrets d'un théâtre. Nous avons l'impression que les personnes qui se battent pour un fonctionnement cohérent de la Nouvelle Comédie n'ont pas été entendues, que leur avis n'a pas été pris en compte à sa juste valeur. Il y a environ un an, le projet prévoyait que l'accès se ferait par les ateliers. Dans le bâtiment de la Nouvelle Comédie, il y aura d'un côté les ateliers, de l'autre la salle frontale et enfin la salle modulable. L'accès par un des deux côtés est cohérent et conforme à ce qui avait été discuté au début. Mais il n'est plus ce qu'il aurait dû être, puisque des escaliers ont tout à coup été prévus! Les camions sont censés livrer les équipements pour les pièces de théâtre, mais aussi le matériel pour tous les ateliers et la cafétéria. Au lieu de pouvoir y accéder par la rue Viollier, les camions devront passer par la route de Chêne ou par l'allée centrale. Il y aura donc un trafic incessant et des manœuvres très compliquées pour les camions, ce qui engendrera des difficultés de fonctionnement pour la Nouvelle Comédie. En plus, ce sera le chemin, puisque les camions circuleront sur des espaces censés être dédiés aux piétons et aux cyclistes. Il serait heureux qu'on corrige cela et que les camions puissent descendre la rue Viollier, s'arrêter, décharger et repartir par la route de Chamonix,

comme c'était prévu au départ. De plus, la piste cyclable doit passer par là et c'est d'autant plus important de corriger cela.

A ce sujet, je me demande si cet escalier a été prévu en lien avec les cheminements piétonniers, objets des propositions PR-989 et PR-990. J'en ai l'impression, mais il est difficile de vraiment comprendre. Les plans qui sont annexés à ces propositions ne sont pas du tout détaillés – parce qu'ils sont dans un petit format et non pas parce qu'ils sont mal faits – mais surtout ils n'ont jamais été mis en regard avec le projet du plan localisé de quartier. J'aimerais donc que le magistrat puisse éclaircir ce point et me répondre. Si cet escalier vient des cheminements piétonniers, il faudra amender la proposition en question.

Maintenant, ces cheminements piétonniers sont évidemment une excellente chose. Ils vont aérer le quartier et permettre d'accéder, depuis la route de Frontenex, à cette grande esplanade de la gare des Eaux-Vives, de la Nouvelle Comédie, de façon agréable. Ils vont surtout amener des chemins supplémentaires, faute de quoi il faudrait faire le tour du quartier. En revanche, ce qui pèche, et nous l'avons relevé en commission sans avoir vraiment été entendus, c'est que ces chemins ne seront pas accessibles aux cyclistes – ce dont on pourrait s'accommoder – et, du coup, ils ne seront pas praticables par les personnes à mobilité réduite. Nous souhaitons vivement que ce problème soit réglé. Certes, il est important de prévoir des cheminements piétonniers assez légers, avec du sol qui reste perméable, sans abîmer la nature qui est autour. Mais, tout de même, il existe des lois qui nous imposent d'assurer les déplacements des personnes à mobilité réduite. Il serait heureux qu'on commence enfin à respecter ces lois.

Enfin, j'en viens aux amendements qui ont été déposés. Je commencerai par l'amendement d'Ensemble à gauche, signé aussi par les Verts et les socialistes. Il reprend une recommandation que nous avons déjà faite en commission, consistant à respecter le ratio un logement/un emploi. Sans revenir sur ce ratio, je rappellerai que c'est un principe pour lequel nous nous étions battus, lorsque nous avons accepté le plan directeur communal. Nous entendons qu'il soit respecté.

Puis, il y a une recommandation déposée par Mireille Luiset, qui demande une meilleure réflexion sur toute la problématique des accès. Je me suis déjà expliqué à ce sujet et nous accepterons évidemment cette recommandation. Celle-ci demande aussi de réfléchir à nouveau au stationnement avec les habitants. Je précise que les Verts soutiendront cette recommandation uniquement dans l'idée d'améliorer l'accès et le stationnement pour les livraisons, pour les personnes à mobilité réduite et pour la mobilité douce, les cyclistes ayant eux aussi besoin de stationnement.

Monsieur le président, je vois qu'il me faut conclure. Aussi, j'évoquerai rapidement l'amendement déposé par les Verts et plusieurs autres membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui demande de corriger

l'accès à la Nouvelle Comédie pour les camions, en modifiant la chaussée et l'accès entre la rue Viollier et les ateliers de la Nouvelle Comédie, comme prévu préalablement, cela en veillant aux éventuels conflits d'usage entre les véhicules de livraison et les cycles. Par contre, Monsieur le président, j'ai oublié de préciser sur le papier que j'ai déposé sur votre bureau, que cette phrase doit s'ajouter directement à la fin de l'article unique.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère que vous avez compris notre position. En gros, le programme nous convient très bien, l'aménagement nous convient moyennement, les accès pas trop, et la procédure pas du tout, mais nous voterons tout de même ce projet avec tous les amendements déposés.

Le président. Il est 19 h, nous interrompons là nos travaux. Le bureau vous souhaite un très bon appétit.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4022
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4022
3. Questions orales	4022
4. Motion du 15 janvier 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Olivier Baud, M ^{mes} Alexandra Rys et Florence Kraft-Babel: «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues!» (M-1060). . .	4023
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 mai 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total net de 3 331 000 francs:	
– pour un montant net de 1 944 000 francs destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour la première étape d'acquisition de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service;	
– pour un montant brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée aux crédits d'étude (PR-721 et PR-807 – N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs, destiné à la réalisation de la première étape de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service (PR-965 A)	4047
6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:	
– crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;	
– crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;	
– crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue-d'Arve/Vernets (PR-971 A)	4092

7.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29786-218, situé à l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, route de Chêne et rue Viollier, sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives (PR-988 A)	4115
7.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex N° 60 et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-989 A);	
– la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de cheminement pédestre N° 29899, situé entre la route de Frontenex N° 60 A et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-990 A).	4127
8. Propositions des conseillers municipaux	4134
9. Interpellations	4134
10. Questions écrites	4134

Le mémorialiste:
Ramzi Touma